

COMMUNE DE SAINTE CROIX

CHARTRE DE RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES, PAYSAGÈRES ET ENVIRONNEMENTALES

L. Cuquel, Architecte
D. Bourgès, Assistante Paysagiste

Août 2007 - dossier final



PRÉAMBULE

La commune de Sainte Croix a souhaité élaborer un document de référence visant à préserver et valoriser les caractéristiques identitaires de son territoire.

L'élaboration de la **Charte Architecturale, paysagère et Environnementale** doit permettre à la commune d'accompagner les demandes relatives aux nouvelles constructions et à la réhabilitation du bâti ancien.

La charte doit mettre en relief les caractéristiques architecturales et paysagères de la commune, sur lesquelles pourra s'appuyer tout projet.

La commune a sollicité l'intervention du CAUE pour une mission de conseil dans le cadre de l'élaboration de sa charte architecturale.

Le présent dossier est un document de travail, support de réflexion et de débats, mais aussi un guide méthodologique de préconisations. Il fait suite à une première étude préalable réalisée en juin 2007.

Ce travail ne se substitue pas à une mission de maîtrise d'œuvre effectuée par un professionnel, mais constitue une étude préalable de sensibilisation des élus de la commune, et de l'ensemble des personnes associées à cette réflexion.



I - LEGISLATION / ASPECT REGLEMENTAIRE

Cadre d'intervention de la charte :

La charte de recommandations architecturales n'a qu'une valeur de conseil et de préconisations, et reste soumise aux réglementations en vigueur en matière d'urbanisme et de construction.

Prendre un arrêté permet d'officialiser l'utilisation de cet outil, de l'intégrer en tant que pièce ANNEXE aux documents d'urbanisme, au titre de l'application de l'article R111-21 du Code de l'Urbanisme qui stipule :

« Le Permis de Construire peut être refusé ou n'être accordé que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales si les constructions, par leur situation, leur architecture, leurs dimensions, ou l'aspect extérieur des bâtiments et des ouvrages à édifier ou à modifier, sont de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels et urbains, ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales ».

Suivant la nature des travaux envisagés, il convient de demander en mairie une autorisation :

SONT SOUMIS AU DEPOT D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE, tous les travaux ayant pour effet :

- > création d'une SHOB supérieure à 20m²
- > changement de destination de locaux
- > modification de volume et création ou agrandissement des ouvertures de bâtiments existants
- > création de niveaux supplémentaires

(Art L 421 et R 421 du Code de l'Urbanisme)

SONT EXEMPTES DE PERMIS DE CONSTRUIRE, MAIS SOUMIS AU DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE :

- > travaux de ravalement de façade
- > travaux de modification de l'aspect extérieur d'une construction existante (création d'ouverture, création de lucarnes, d'auvent, réfection de la toiture,...)
- > travaux d'extension d'une construction existante ou création de SHOB supérieure à 20m² et inférieure ou égale à 200m²
- > murs dont la hauteur est supérieure ou égale à 2m
(Art. L 422-2 et Art. L 422-1 et R 422-2 du Code de l'Urbanisme, modifié par Décret n° 2007-18 du 5 janvier 2007)
- > piscines dont le bassin a une superficie inférieure ou égale à 100m² et qui ne sont pas couvertes (ou dont la couverture fixe ou mobile, a une hauteur inférieure à 1,80m)
- > travaux ayant pour effet de transformer plus de 10m² de SHOB en SHON
- > création d'Habitations Légères de Loisirs inférieures à 35m² de SHON

LE PERMIS DE DEMOLIR est obligatoire dans les zones couvertes par une carte communale ou un Plan Local d'Urbanisme (PLU), ou dans les sites classés, inscrits ...

A partir du 1er octobre 2007, les nouvelles procédures d'instruction de permis de construire et des autorisations d'urbanisme sont applicables (décret n° 2007-18 du 5 janvier 2007).

RAPPEL

SHOB : Surface Hors Œuvre Brute

Surface égale à la somme des surfaces de plancher de chaque niveau de la construction, au nu extérieur des murs de pourtour. Rentrent dans ce calcul l'épaisseur des murs et les prolongements extérieurs comme les terrasses, balcons, loggias, coursives...

SHON : Surface Hors Œuvre Nette

Elle se calcule à partir de la SHOB à laquelle on déduit :

- > surfaces de planchers dont la hauteur sous plafond est inférieure à 1,80m
- > surfaces destinées au stationnement des véhicules
- > surfaces non closes en rez de chaussée



Paysage de la commune de Sainte Croix



II – PRESENTATION DE LA COMMUNE / ETAT DES LIEUX

La commune de Sainte Croix (300 habitants) est située à une dizaine de kilomètres au Nord Ouest d'Albi, au commencement du plateau cordais.

Le paysage, très typé, est marqué par :

- > le relief des collines
- > l'alignement d'arbres et de haies
- > le bâti typique, marqué par la pierre blanche calcaire, coiffé de toitures en tuiles canals.

a) Le paysage général du plateau cordais

L'eau a creusé des vallons plus ou moins marqués dans le plateau calcaire créant une suite de crêtes. Celles-ci offrent des points de vue dominants sur un paysage qui s'étire à l'horizon avec des vagues de végétation teintées de touche calcaire (au sol et sur le bâti).

Les ambiances du plateau cordais sont influencées par le cycle des saisons et la variation des paysages selon les activités agricoles :

- . prairies en fond de vallon
- . culture sur le plateau plus régulier
- . parcelles de vignes ponctuelles sur les points hauts
- . pelouse sèche, friches sur les pentes les plus affirmées

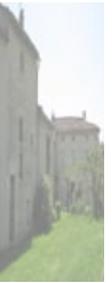
Les haies dessinent le parcellaire et accompagnent les murets en pierres calcaires.

L'arbre vient en point de repère le long des haies, en accompagnement du bâti et le long des cours d'eau.





Extrait de la carte IGN





b) Le paysage de la commune

Le paysage de la commune est composé d'un paysage de crêtes et vallons :

-> une crête principale qui est plus haute que les autres, orientée Nord Est/Sud Ouest, sur laquelle circule la D 600

-> deux autres crêtes perpendiculaires à la première (orientées Sud Est/Nord Ouest, sur lesquelles le bâti diffu et les hameaux, entourés de végétation, se sont implantés.

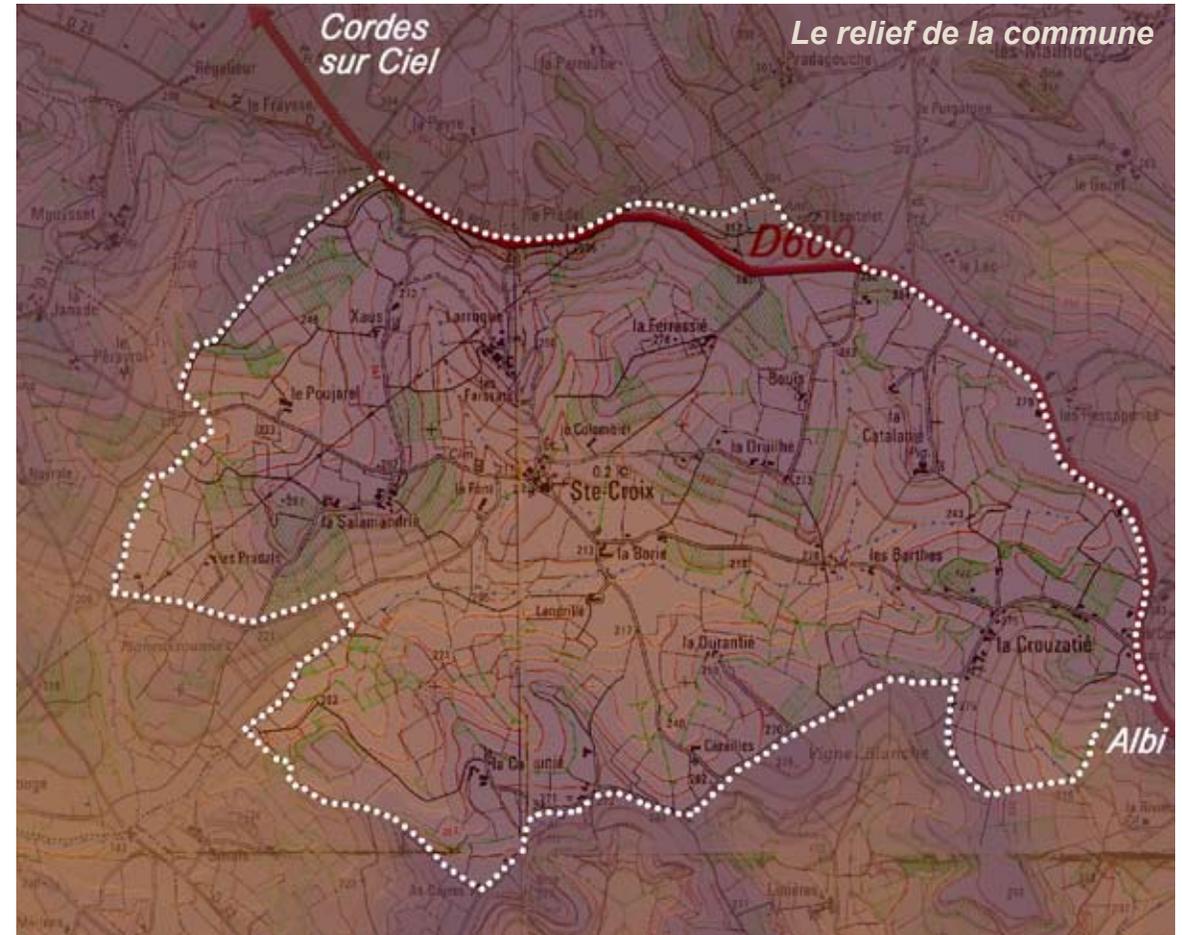
Ce paysage offre de nombreux points de vue de crête à crête au sud vers la plaine du Tarn qui s'étend à perte de vue, mais aussi sur les vallons et sur le plateau cordais qui surplombe le territoire de la commune.

Le village s'est implanté sur un point dominant du vallon dessiné par les deux crêtes secondaires. Il est noyé dans la verdure. A l'exception de quelques points de vue éloignés, il n'est perceptible qu'à proximité.

Le bâti récent s'organise autour des voies de liaisons entre le village et la D 600 et plutôt à proximité de celle-ci.

Dans le paysage de Sainte Croix, l'arbre est très présent :

- . au bas des vallons le long des ruisseaux
- . autour des habitats groupés
- . autour des parcelles de prairie (suivant les courbes de niveaux)
- . sur les reliefs les plus pentus



Route de crête (route entre Cordes et Albi)

Un hameau sur un point haut (Larroque)

Le vallon

Le village implanté à la rencontre de deux vallons

c) Les éléments forts de la commune

A - Le réseau viaire :

Le bourg de Sainte Croix est situé au milieu de la commune d'où partent les voies de desserte, en étoile, vers les hameaux voisins et la RD 600.

Les hameaux sont reliés entre eux par des chemins non carrossables, qui constituent l'ancien réseau viaire de desserte.

L'axe Albi/Cordes (RD 600) longe les limites de la commune, il n'est pas un axe structurant mais une voie de liaison entre la commune et les agglomérations influentes. Il représente l'axe principal d'accès au village, ce qui explique l'urbanisation plus importante depuis cet axe (la Croix Blanche et les Aliziers).

B - Le village :

Le centre-bourg est disposé sur un point central à la rencontre des deux vallons secondaires. Le bâti est organisé autour d'une petite place centrale le long de l'église.

Cet ensemble paraît resserré sur lui-même, effet amplifié par les grandes façades du bâti et par la végétation qui enrobe l'ensemble.

Comme pour les hameaux, le bâti ancien est orienté Est-Ouest. Un projet d'extension du village à l'Est est en cours, avec l'adaptation de la placette centrale actuelle à la future dimension du bourg.



C - Les hameaux :

Les différents hameaux de la commune (le Bourg, la Salamandrié, Larroque) ont une organisation urbaine simplifiée. Le bâti ancien est implanté en général en fonction de l'orientation (faîtages principaux Est/Ouest ou Nord/Sud), le long des voies (protection contre la pluie venant de l'Ouest, recherche de l'ensoleillement optimal) et autour de placettes.

D - Les espaces publics :

Les espaces publics des différents hameaux de la commune ne sont pas réellement identifiés en tant que tels : il s'agit de placettes disposées de part et d'autre des voies, autour desquelles s'organise le bâti. Ils constituent plutôt des espaces à utilisation privatisée (il s'agit la plupart du temps de « patus »).

La simplicité des espaces publics (ou « semi-publics ») renforce le caractère rural de la commune et des hameaux concernés : zone enherbée, limites public/privé marquées par des murets en pierre ou des haies constituées d'essences locales ou par l'alignement du bâti.



Les nouvelles constructions s'attacheront à respecter les logiques rationnelles d'implantation du bâti ancien (organisation autour d'une placette), afin de préserver l'organisation urbaine de l'existant.





Les enjeux urbains :

-> le développement de l'agglomération d'Albi qui induit l'augmentation des demandes de constructions résidentielles et d'activité, avec de nouveaux modes de vie.

-> La présence d'exploitations agricoles indispensables à l'entretien du paysage, dont l'évolution du fonctionnement influence les zones agricoles et l'architecture des bâtiments d'exploitations.

-> La présence d'un patrimoine architectural riche (identitaire du plateau cordais) qui demande une attention particulière.

Le règlement communal :

Le Plan Local d'Urbanisme doit permettre à la commune de gérer les enjeux urbains du territoire et son développement en projetant les créations des infrastructures publiques et notamment les espaces (place, voie, circulation piétonne ...) et en réglementant les constructions privées.

La charte architecturale, paysagère et environnementale doit venir en complément comme support d'aide à la construction d'un habitat de qualité en cohérence avec les intentions municipales définies par le PLU et en réponse aux enjeux du territoire.

Sur la base du découpage du PLU, nous avons distingué plusieurs zones d'urbanisation avec des problématiques et des besoins différents par rapport à leur développement et leur destination :

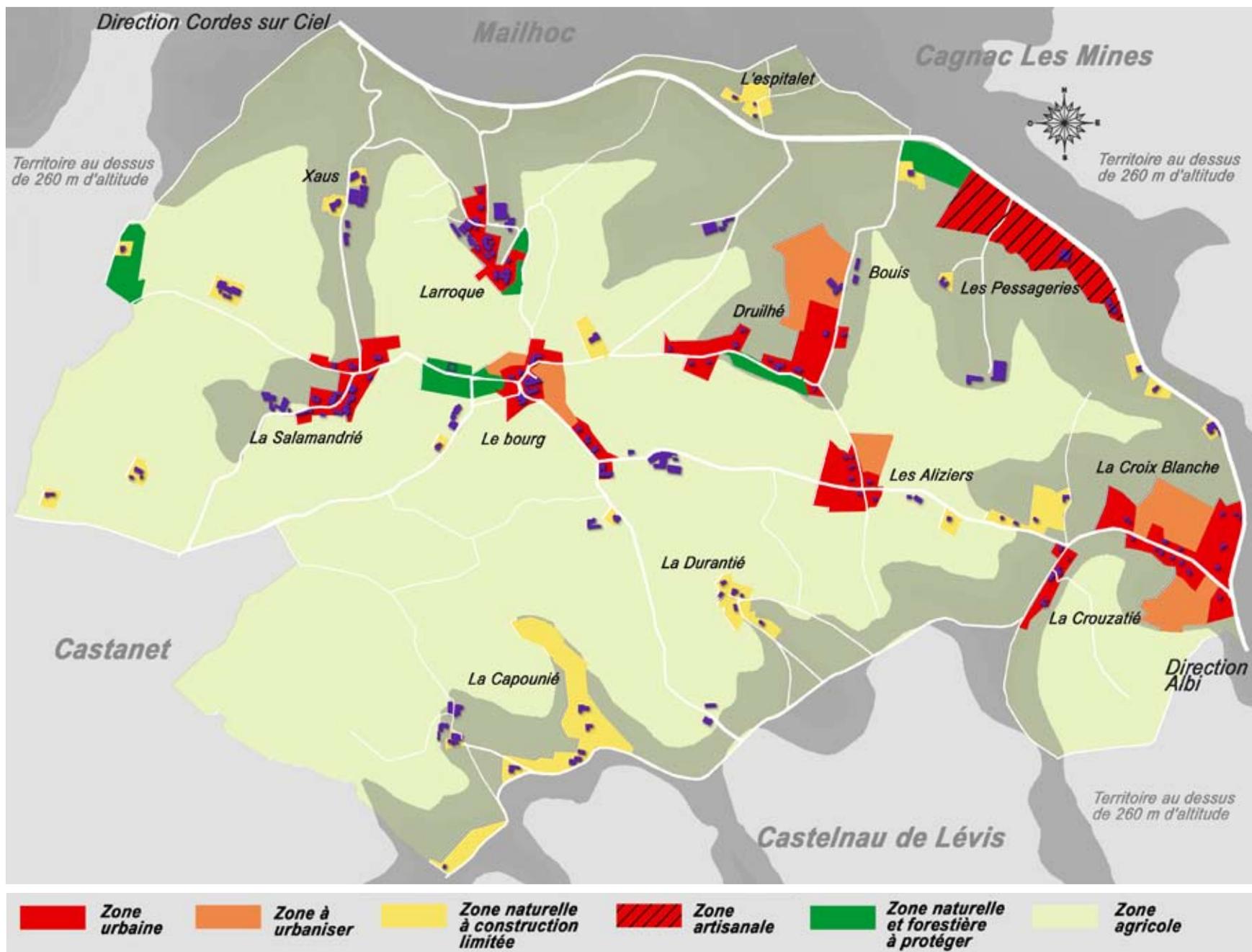
-> des zones d'habitat traditionnel, en centre-bourg

-> des zones d'extension de l'habitat traditionnel, en périphérie de centre-bourg

-> des zones d'habitat récent et les extensions urbaines futures.

Cette charte s'attarde dans un premier temps à donner des préconisations qui concernent chaque zone, puis des recommandations sur les bâtiments agricoles, les couleurs et l'environnement dans l'habitat.

Le Plan Local d'Urbanisme



III – RECOMMANDATIONS en zones de BÂTI TRADITIONNEL (zones UaS1, Ua, N1)

L'ARCHITECTURE TRADITIONNELLE

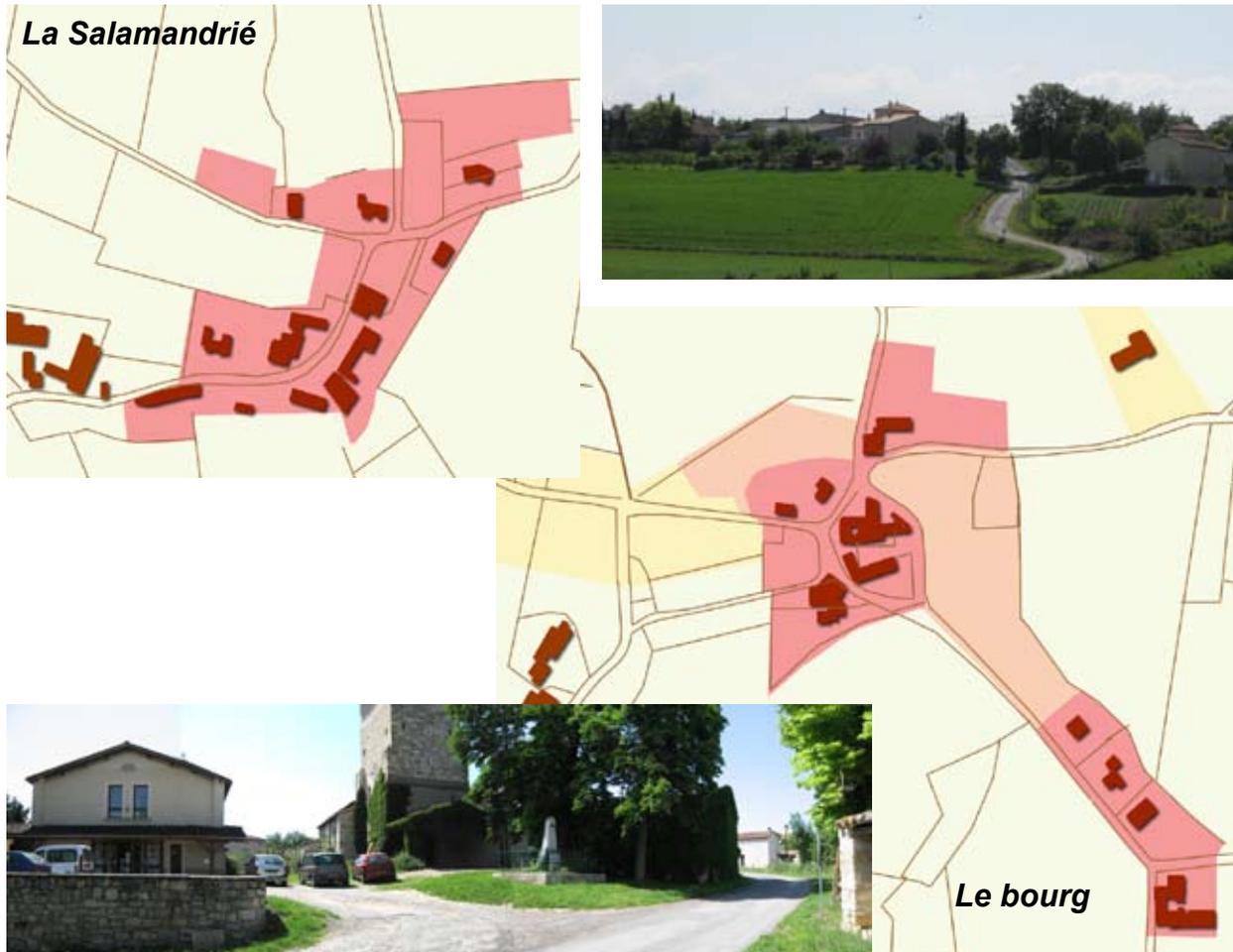
L'architecture traditionnelle du Pays Cordais est caractérisée par ses matériaux (murs en pierres calcaires, toiture en tuiles canals) et une volumétrie simple.

Préconisation : dans les zones d'habitat traditionnel, les interventions sur le bâti existant (restauration, réhabilitation ou extension) devront, dans tous les cas, respecter la typologie traditionnelle du bâti ancien.

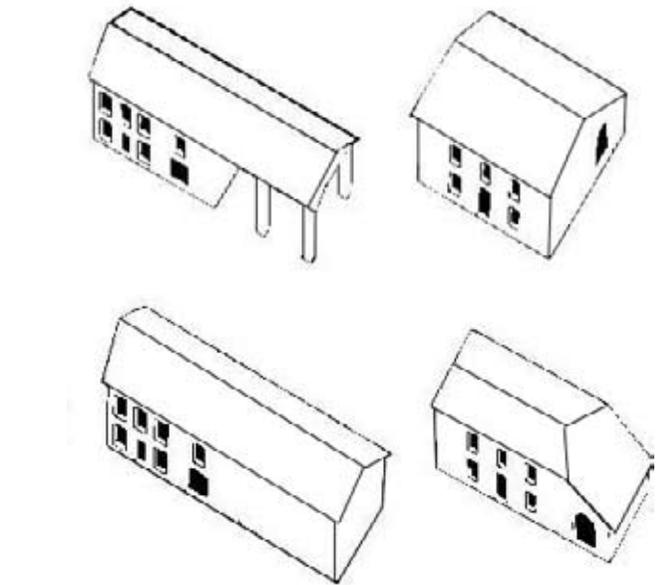
La volumétrie

La volumétrie correspond à la typologie de l'habitat rural traditionnel et de ses bâtiments d'exploitation agricole. Ils sont toujours simples (bâti rectangulaire plutôt étroit). Le bâti se présente quasi systématiquement sous la forme de rez de chaussée + 1 étage + combles. Le toit est majoritairement à 2 pentes.

La Salamandrié



Le bourg



Les toitures

Etant donné l'importance de leur surface, elles sont un composant déterminant de l'architecture et jouent un rôle prépondérant dans l'intégration des constructions. Deux éléments y contribuent : la pente et le matériau. L'utilisation exclusive de la tuile canal dans les bâtiments traditionnels témoigne d'une grande homogénéité de forme (toitures deux pentes, pente de 30 à 35%), de couleur et d'ambiance, qu'il convient de préserver.

Préconisations concernant les toitures :

Dans le cas de restauration de toitures anciennes, on utilisera la tuile canal, si possible en récupérant les tuiles anciennes pour celles de « couvert » (dessus).

S'il s'agit de tuiles neuves, on choisira un aspect vieilli. Eventuellement, la tuile « grand moule », fortement galbée, pourra être acceptée dans le cas de constructions neuves. Les toitures offrent généralement une teinte unie, éviter le panachage.

On pourra également choisir la solution (par simplicité) de mettre en place un « sous-tuile » (type Éternit) avec un couvert en tuiles canals.

Les façades – maçonnerie

L'architecture traditionnelle, en utilisant les matériaux locaux, propose une palette de couleurs correspondant à l'identité de son territoire. Se rapprocher de cette identité permet une meilleure intégration.

Le moellon de calcaire est le matériau de construction traditionnel. L'appareillage est souvent soigné, fait pour rester apparent, sur tout ou partie des façades.

-> la pierre calcaire est blanche, nuancée de jaune, rosé ou gris très pâle

-> la couleur des joints a un impact très fort, du fait de la blancheur de la pierre. Ceux-ci prennent souvent une teinte ocre, jaune, dûe à la couleur du sable ou à la terre utilisée pour le rejointoiment

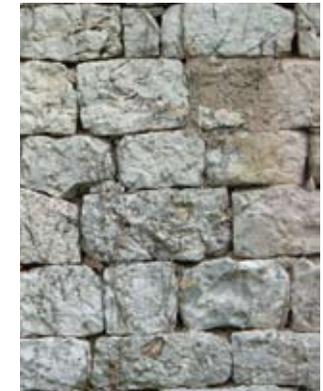
-> certaines façades, notamment celles des habitations étaient enduites. L'enduit de façade avait à la fois une fonction de protection, et une fonction esthétique. Il était considéré comme une finition, un décor, qui permettait de mettre en valeur les éléments de modénature de la façade (encadrements en pierre de taille, corniches...) beaucoup plus travaillés que l'appareillage du mur, souvent constitués de moellons de calcaire.





Préconisations concernant les enduits :

- . Eviter les enduits « ciment » qui empêchent le mur de « respirer » en laissant l'humidité emprisonnée à l'intérieur)
- . Ne pas chercher forcément à laisser les pierres apparentes (surtout si elles ne sont pas en bon état ou pas esthétiques)
- . Appliquer un enduit « traditionnel », composé de chaux et de sable, qui répond à 4 atouts principaux : souple pour accompagner la « déformabilité » du mur, imperméable à l'eau de pluie, perméable à la vapeur d'eau pour autoriser la « respiration » de la maçonnerie, enfin bien accroché au support.
- > la coloration est obtenue par le sable contenu dans l'enduit ou le rajout de pigments (terre colorée, oxydes). Voir palette de couleurs fournie
- > la finition de la dernière couche de l'enduit sera, soit lissée, soit talochée ou éventuellement grattée fin.

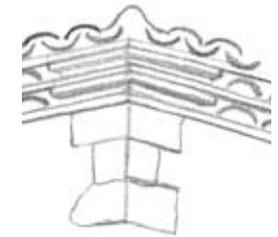
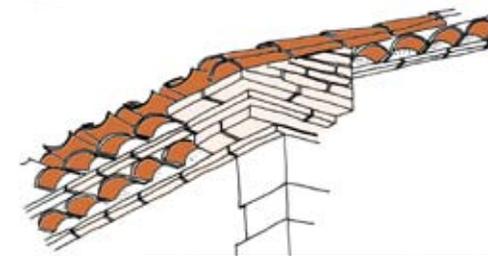


- > Eviter les gouttières et les cheneaux en PVC et privilégier le zinc.
- > Éviter les éléments préfabriqués, comme les génoises, préférer la réalisation de génoises traditionnelles
- > L'incorporation en façade d'éléments en pierres de pays (en angle ou en encadrement) devra se faire avec précaution, afin d'éviter l'aspect « plaquage rapporté », et uniquement réalisé avec de la pierre véritable

Décor de façade

Dans le bâti rural, les façades sont la plupart du temps très sobres. Quelques éléments qui avaient aussi une fonction technique participaient au décor de la façade, comme les chaînages d'angles bâtis en calcaire soigneusement taillés, les génoises et les pigeonniers intégrés.

Ces éléments existants sont à conserver et à restaurer à l'identique, en gardant leur aspect originel (lors de la réalisation de l'enduit ou du rejointoiement de la façade). Une attention particulière devra être apportée aux éléments ponctuels tels que paraboles, panneaux solaires, descentes d'eaux pluviales, compteurs électriques, boîtes aux lettres... qui participent également à l'aspect esthétique d'une façade : choisir des emplacements peu visibles, des couleurs et des matériaux qui s'intègrent aux toits ou aux façades.

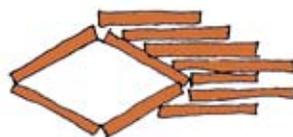
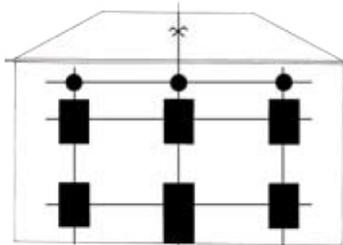
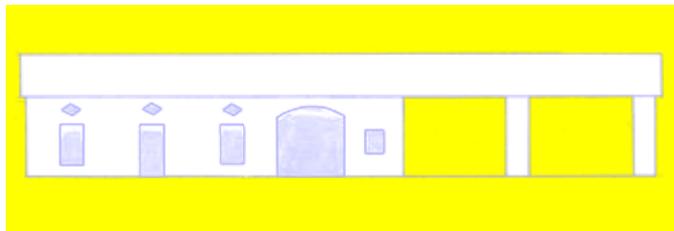


Pigeonnier intégré



Percements et encadrements

Par les rythmes qu'ils engendrent, les **perçements** participent à la composition de la façade. Pour arriver à une harmonie et une cohérence d'ensemble, ils sont généralement alignés verticalement et horizontalement, avec recherche de symétrie autour de la porte principale.



Les fenêtres sont traditionnellement plus hautes que larges et les menuiseries à 2 vantaux, en bois, comportent 3 ou 4 carreaux.

Les menuiseries en bois restent encore, pour la restauration, une des meilleures solutions en termes esthétiques, techniques et environnementaux. La réfection à l'identique reste à privilégier.

Les **encadrements** participent au décor de la façade, ils sont généralement en pierre de taille. Ils s'ornent parfois d'une moulure ou d'un élément sculpté. Pour les bâtiments annexes, un simple linteau bois couvre les ouvertures.

Les combles sont souvent éclairés par de petites ouvertures en façade, de forme carrée ou en « œil de bœuf ».

Il conviendra de garder les proportions de ces ouvertures lorsque l'on voudra en créer de nouvelles. Si l'on souhaite installer des fenêtres de toit, elles seront de petite taille (préférer deux petites plutôt qu'une grande).

Les **ferronneries** jouent également un rôle capital dans le rendu visuel d'une façade. Lorsque les menuiseries sont trop dégradées et ne peuvent être conservées, il est intéressant de récupérer les ferronneries anciennes pour les reposer sur les menuiseries neuves. Elles seront peintes de la même couleur que les volets. Une harmonie colorée devra être trouvée entre la fenêtre, le volet et l'enduit (respecter la **palette de couleurs**).

Préconisations concernant les fenêtres et volets

- > Garder une forme d'ouverture rectangulaire plus haute que large
- > Privilégier le bois ou l'alu, plutôt que le PVC
- > Eviter les volets roulants, et s'il y en a, intégrer les coffres de façon à ce qu'ils ne soient pas apparents en façade
- > Privilégier des fenêtres similaires aux fenêtres traditionnelles.



Aménagements des abords

Le bâti ancien regroupé montre un vocabulaire d'intégration paysagère commun au bourg et aux deux hameaux principaux (Larroque et la Salamandrié).

Pour tous ces hameaux, l'organisation entre l'espace public et privé est sensiblement la même : l'espace public (planté) central avec une voie de circulation autour duquel se retrouve un espace privé et ouvert (planté fleuri) et le bâti avec clôture. L'espace privé n'est pratiquement pas perceptible depuis la placette.

Plantation privée en limite
de l'espace commun

Bâti qui délimite
la place

Voie de circulation

Zone enherbée et
plantée d'arbres
ou d'arbustes



Préconisations

Ce profil doit être conservé sur toutes les zones de bâti ancien et celles venant s'intégrer dans le tissu ancien. **Les façades doivent rester ouvertes sur l'espace public avec juste un espace privatif planté non clos, en transition.**

Les murets d'une hauteur maximale d'environ 40 cm sont acceptés (soit en pierre du pays, soit du même matériau (et couleur) que le bâtiment).

Dans le bourg, les murets doivent être en pierres de pays, afin de respecter le bâti traditionnel environnant.

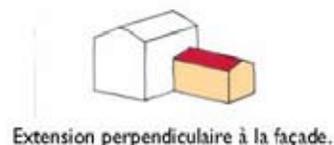
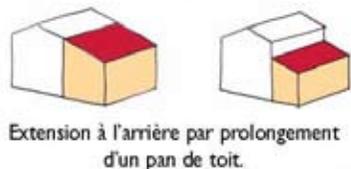
Les extensions du bâti traditionnel

Traditionnellement, la maison ancienne repose sur un principe évolutif des volumes. Autour d'un noyau central s'élabore par ajouts successifs la masse des bâtiments de l'exploitation. La pente de toit, le type et les matériaux de couverture mis en œuvre sur les extensions s'apparentent à ceux du volume original.

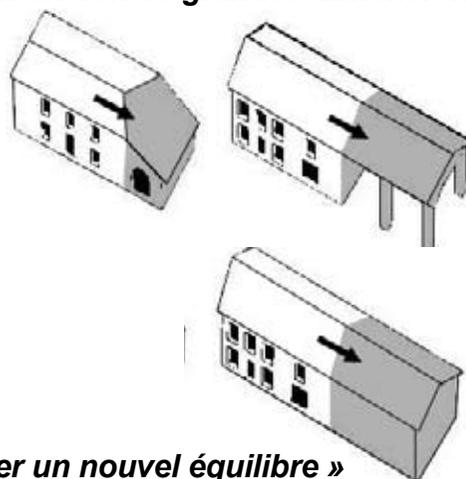
Plusieurs modes d'extensions du bâti se repèrent en fonction du volume de l'extension par rapport au bâti d'origine :

L'agrandissement ne va pas avoir le même impact visuel suivant sa superficie (par rapport au volume initial), mais même une extension de petite taille peut constituer une verrue.

Extension de petites dimensions



Extension de grandes dimensions



« **Aggrandir un bâtiment, c'est rompre une harmonie et créer un nouvel équilibre** »

Préconisations concernant les extensions du bâti traditionnel

Pour les extensions, respecter le volume initial : intégration en continuité, homogénéité des toitures (pente et couverture), homogénéité des ouvertures, homogénéité des couleurs et des matériaux.

Quoiqu'il en soit, il faudra suivre la logique d'implantation et d'extension des bâtiments existants. S'il n'y a pas nécessité d'avoir de lien direct avec la maison, il sera peut être judicieux de faire une extension non attenante, qui, bien intégrée dans l'environnement, ne viendra pas perturber l'harmonie des façades anciennes.

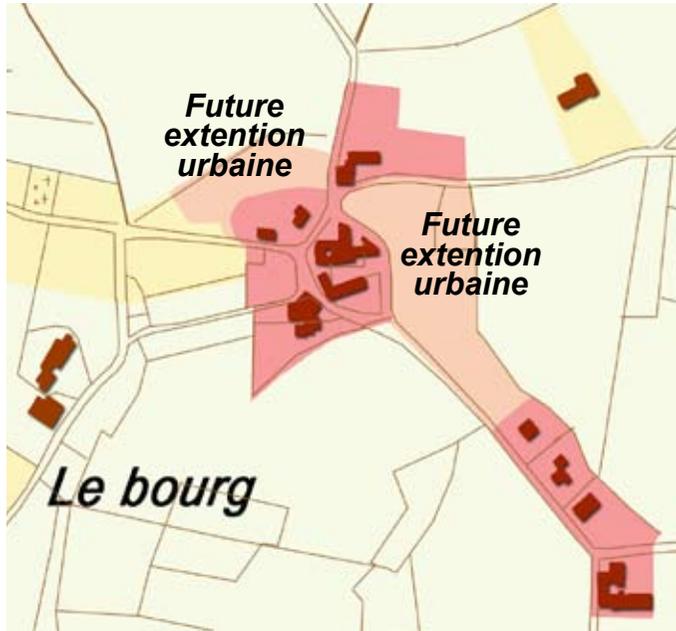
Exemple d'extension traditionnelle à Sainte Croix



Exemple d'extension contemporaine en bois à Lautrec, avec toiture végétalisée



IV - RECOMMANDATIONS en zones d'EXTENSION URBAINE DU BÂTI TRADITIONNEL (zones AU1a, AU2a et AU3a)



Ces zones d'extensions urbaines, en périphérie de zone de bâti ancien, montrent une problématique très particulière. Il s'agit de densifier le bâti groupé ancien existant dans une logique de besoin en réseau, de cohésion sociale, de maintien du village, tout en respectant l'existant.

L'important est de créer une cohérence entre l'existant et la zone d'extension urbaine qui passe par la continuité :

- > ***entre le volume du bâti ancien et nouveau***
- > ***des espaces publics***
- > ***de l'orientation des façades sur l'espace public***

Les aménagements paysagers des abords vont participer à créer cette impression de continuité, tout en permettant l'adaptation des nouveaux besoins.

Les préconisations architecturales, en ce qui concerne la volumétrie, l'implantation et l'intégration du bâti à la pente, les façades et les ouvertures, seront les mêmes pour les extensions urbaines que pour le bâti traditionnel (chapitre III). Par contre, les contraintes sont moindres, tenant compte du fait qu'il s'agit de constructions neuves.

La volumétrie

La volumétrie doit respecter la typologie de l'habitat rural traditionnel. Les volumes sont toujours simples (bâti rectangulaire plutôt étroit). Le bâti se présente quasi systématiquement sous la forme de rez de chaussée + 1 étage (+ combles non aménageables). Le toit est majoritairement à 2 pentes.

Les toitures

Etant donné l'importance de leur surface, elles sont un composant déterminant de l'architecture et jouent un rôle prépondérant dans l'intégration des constructions. Deux éléments y contribuent : la pente et le matériau. L'utilisation exclusive de la tuile canal dans les bâtiments traditionnels témoigne d'une grande homogénéité de forme (toitures deux pentes, pente de 30 à 35%), de couleur et d'ambiance, qu'il convient de reprendre.

Préconisations

On utilisera la tuile canal, ou à défaut, la tuile romane « grand moule », fortement galbée, pourra être acceptée.

Pour des tuiles neuves, on choisira un aspect vieilli.

Les toitures offrent généralement une teinte unie, éviter le panachage.

On pourra également choisir la solution (par simplicité) de mettre en place un « sous-tuile » (type Éternit) avec un couvert en tuiles canals.

Les façades – maçonnerie

L'architecture traditionnelle, en utilisant les matériaux locaux, propose une palette de couleurs correspondant à l'identité de son territoire. Se rapprocher de cette identité permet une meilleure intégration.

Le moellon de calcaire est le matériau de construction traditionnel. L'appareillage est souvent soigné, fait pour rester apparent, sur tout ou partie des façades.

-> la pierre calcaire est blanche, nuancée de jaune, rosé ou gris très pâle

-> la couleur des joints a un impact très fort, du fait de la blancheur de la pierre. Ceux-ci prennent souvent une teinte ocre, jaune, dûe à la couleur du sable ou à la terre utilisée pour le rejointoiement

-> certaines façades, notamment celles des habitations étaient enduites. L'enduit de façade avait à la fois une fonction de protection, et une fonction esthétique. Il était considéré comme une valeur les éléments de modénature de la façade (encadrements en pierre de taille, corniches...) beaucoup plus travaillés que l'appareillage du mur, souvent constitués de moellons de calcaire.

Préconisations concernant les enduits :

. Eviter les enduits « ciment » qui empêchent le mur de « respirer » en laissant l'humidité emprisonnée à l'intérieur)

. Appliquer un enduit « traditionnel », composé de chaux et de sable, qui répond à 4 atouts principaux : souple pour accompagner la « déformabilité » du mur, imperméable à l'eau de pluie, perméable à la vapeur d'eau pour autoriser la « respiration » de la maçonnerie, enfin bien accroché au support.

-> la coloration est obtenue par le sable contenu dans l'enduit ou le rajout de pigments (terre colorée, oxydes). Voir palette de couleurs fournie

-> la finition de la dernière couche de l'enduit sera, soit lissée, soit talochée ou éventuellement grattée fin.

Préconisations de décor de façades :

Les façades doivent être sobres :

. éviter les gouttières et les cheneaux en PVC, privilégier le zinc

. si des génoises sont réalisées, privilégier les génoises traditionnelles

. éviter les génoises préfabriquées





Percements et encadrements

Par les rythmes qu'ils engendrent, **les percements** participent à la composition de la façade. Pour arriver à une harmonie et une cohérence d'ensemble, dans le bâti ancien, ils sont généralement alignés verticalement et horizontalement, avec recherche de symétrie autour de la porte principale.



Les encadrements participent au décor de la façade, ils sont généralement en pierre de taille dans le bâti ancien. Ils s'ornent parfois d'une moulure ou d'un élément sculpté. Pour les bâtiments annexes, un simple linteau bois couvre les ouvertures.

Les combles sont souvent éclairés par de petites ouvertures en façade, de forme carrée ou en « œil de bœuf ».

Les **feronneries** jouent également un rôle capital dans le rendu visuel d'une façade. Elles sont peintes de la même couleur que les volets. Une harmonie colorée devra être trouvée entre la fenêtre, le volet et l'enduit (voir palette de couleurs).



Préconisations concernant les percements et les encadrements

- > Respecter une forme d'ouverture rectangulaire plus haute que large.
- > Privilégier le bois ou l'aluminium, plutôt que le PVC.
- > Eviter les volets roulants sur les façades visibles depuis le domaine public, et s'il y en a, intégrer les coffres de façon à ce qu'ils ne soient pas apparents en façade.
- > Privilégier des fenêtres similaires aux fenêtres traditionnelles.
- > L'incorporation en façade d'éléments en pierres de pays (en angle ou en encadrement) devra se faire avec précaution afin d'éviter l'aspect « plaquage rapporté » et uniquement avec de la pierre véritable. Les encadrements pourront sinon être de couleur plus soutenue que l'enduit, ou être inexistantes.
- > Si l'on souhaite installer des fenêtres de toit, elles seront de petite taille (préférer deux petites plutôt qu'une grande).



L'aménagement des abords

Le traitement des limites entre espace privé et public participe entièrement à l'intégration des habitations au paysage mais aussi à l'ambiance de l'espace public.

Nous donnerons 3 schémas d'organisation :

En limite entre habitat et placette (espace public) et rue :

- > l'espace privé devant le bâti devra être ouvert sur l'espace public
- > la clôture devra s'aligner sur le bâti : clôture non opaque et/ou haie ou muret bas (soit en pierre soit en enduit de la même teinte que l'habitation)

En limite entre habitat et route :

- > Privilégier l'absence de clôture et s'il y en a, elle ne devra pas dépasser un mètre de haut,
- > elle sera soit une clôture (non opaque), soit un muret bas, soit une haie de végétaux avec au moins 4 espèces différentes (se référer à la palette végétale)

En limite de parcelle d'habitation :

- > La clôture ne sera pas limitée en hauteur
- > elle pourra être une clôture (non opaque) ou/et une haie de végétaux avec au moins 4 espèces différentes (se référer à la palette végétale)

Pour les clôtures, il sera conseillé de ne pas utiliser de PVC et de choisir des teintes déjà présentes sur le bâti.

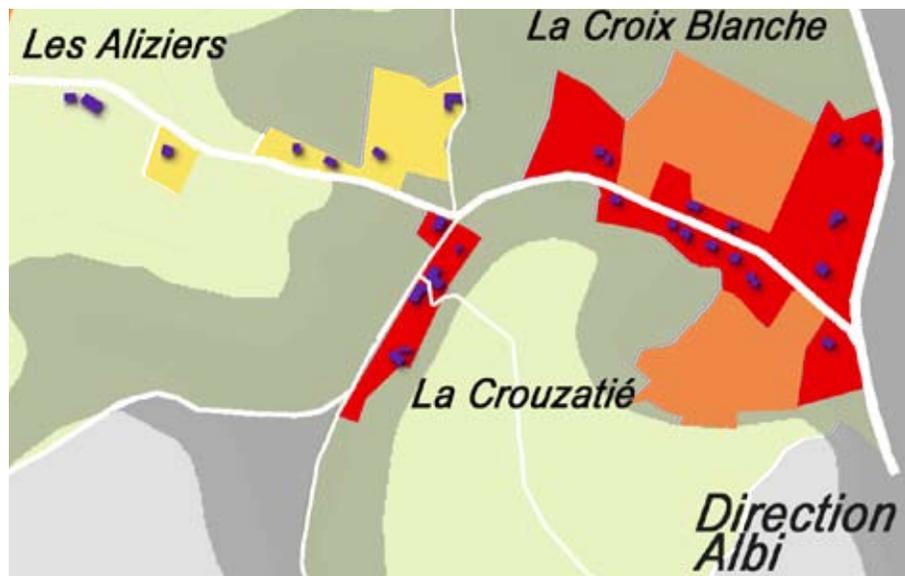
Les éléments fonctionnels devront être intégrés à la clôture ou personnalisés (boîtes aux lettres, compteurs ...)



V- RECOMMANDATIONS en zones de **BÂTI RECENT** et **FUTURES EXTENSIONS URBAINES** (zones AUb, AUo, Ubs1, Ubs2, N2S1)

Pour qu'une construction nouvelle s'insère harmonieusement dans son environnement, sans créer de rupture préjudiciable à la qualité de l'ensemble, il est primordial de réfléchir à son orientation, à son implantation, à sa volumétrie d'ensemble, au traitement architectural (volumes, proportions, ...) et à l'aménagement des abords dans un souci d'intégration paysagère.

La simplicité est toujours synonyme de qualité et de longévité.



Cinq points importants sont à prendre en compte pour une construction :

- > **L'implantation sur la parcelle**
- > **Les accès et la mitoyenneté**
- > **L'orientation**
- > **L'adaptation à la pente du terrain naturel**
- > **Le choix de la typologie architecturale**

L'importance de l'implantation

L'implantation des maisons isolées au milieu de la parcelle conduit à une banalisation urbaine. Il convient de réserver ces constructions sur des sites où la taille de la parcelle permette une bonne implantation paysagère grâce à une végétation dense ou à une architecture remarquable.

Il convient de préférer autant que possible (pour des parcelles de faible superficie), des maisons mitoyennes qui permettent d'économiser l'espace. Le regroupement de plusieurs habitations en mitoyenneté permet de réduire l'emprise au sol, la surface de l'enveloppe, l'énergie nécessaire au chauffage et le coût de la construction.

	8 unités en maisons individuelles (rez-de-chaussée)	8 unités en 2 bandes de 4 maisons mitoyennes (rez-de-chaussée)
Emprise au sol	100%	70%
Surface d'enveloppe	100%	74%
Energie de chauffage	100%	89%
Coût de construction	100%	87%

La densification du bâti permet aussi de donner à un ensemble bâti une typologie plus proche de celle du hameau que du lotissement.

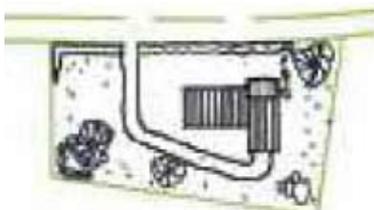
Les accès / la mitoyenneté

L'implantation de la maison doit privilégier un accès le plus direct possible au garage et une bonne orientation du bâti par rapport à la voie et à l'environnement. L'habitation au centre de sa parcelle crée des vis-à-vis importants, surtout dans le cas de petites parcelles. La mitoyenneté permet d'offrir des espaces dégagés de tout vis-à-vis, et garantit une meilleure intimité. **Plus la parcelle est petite, plus il faut favoriser une implantation de la maison en limite de parcelle (sur la rue en mitoyenneté)** pour libérer un maximum d'espace privatif en arrière de celle-ci.

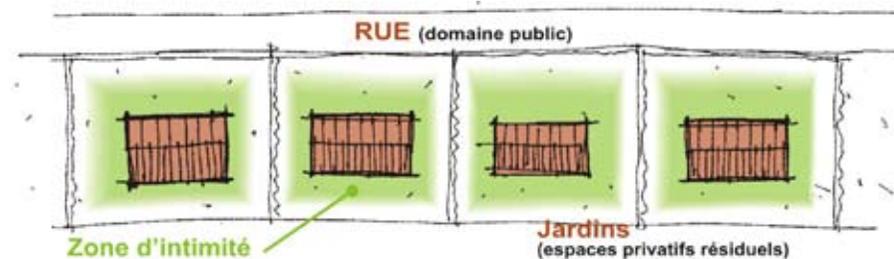
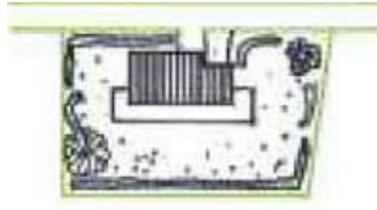


La maison au milieu de la parcelle nécessite des voies d'accès conséquentes qui empiètent sur l'espace privatif (jardin).

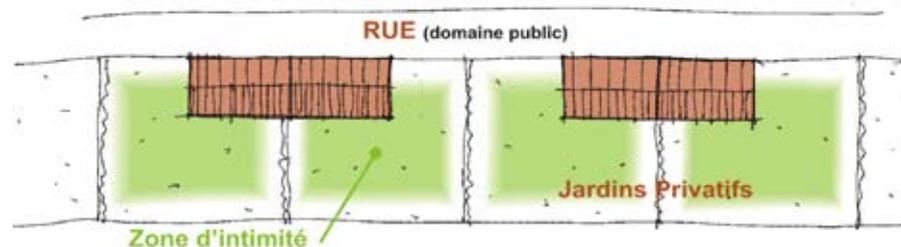
NON Car emprise trop importante du passage des véhicules



OUI Car accès direct au garage



Maisons en coeur d'îlot ne laissent pas de véritable surface de jardin, ni d'espace d'intimité.



Maisons mitoyennes Parcelles disposant d'un jardin suffisant et de plus de recul et d'intimité par rapport aux voisins.



Exemple de maisons mitoyennes à Denat

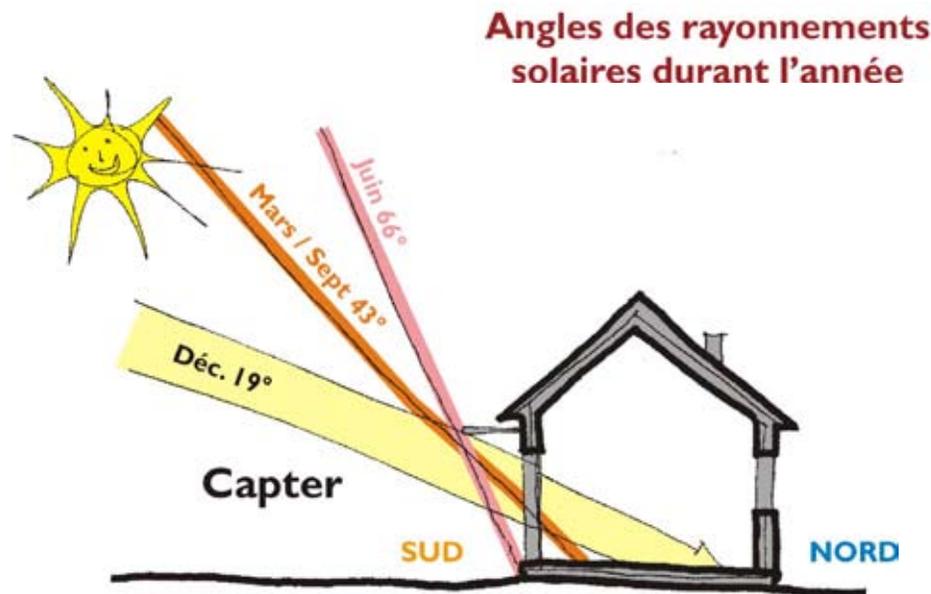
L'orientation

La prise en compte des éléments du site environnant permettra de dégager une orientation à privilégier.

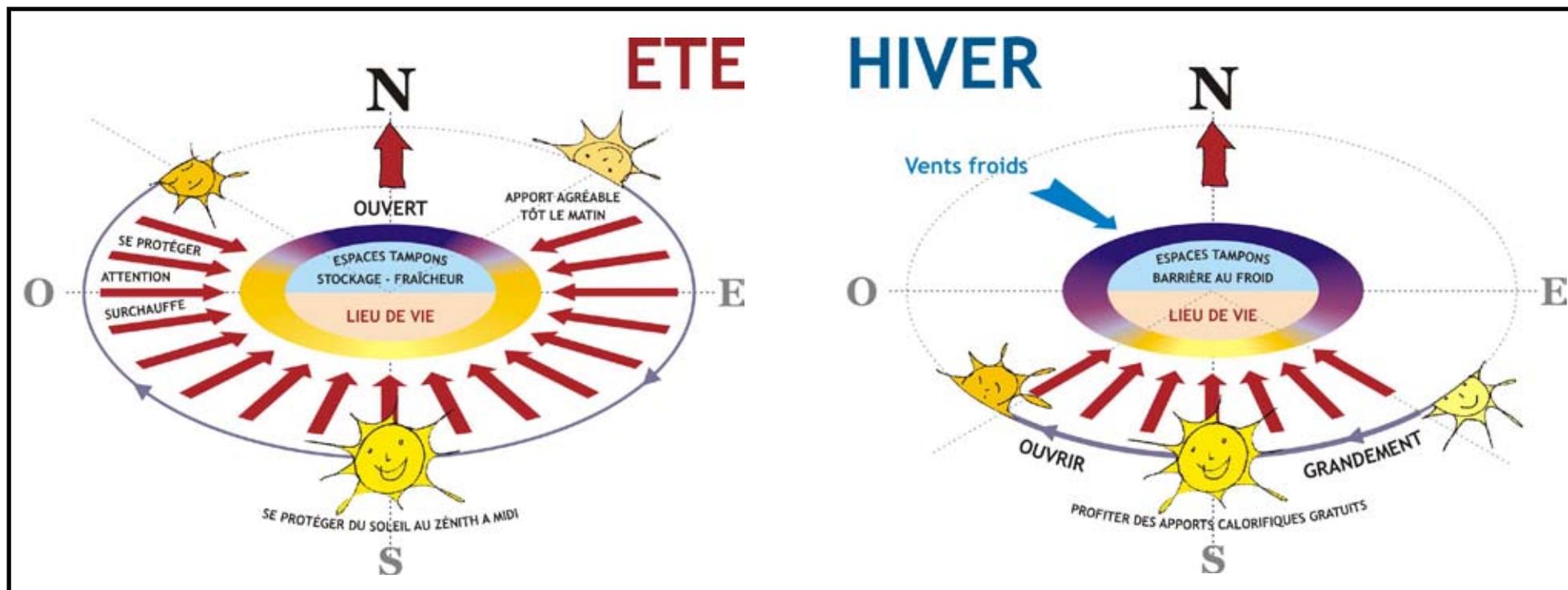
-> **Profiter des éléments positifs du site** : ensoleillement, vues dégagées, végétation, accès, réseaux...

-> **Se protéger des éléments négatifs du site** : vents, nuisances, vues désagréables, ombres portées...

-> **Tenir compte de la différence de course du soleil entre l'été et l'hiver**, pour l'organisation intérieure de la maison.



La course du soleil est différente suivant les saisons



L'adaptation à la pente du terrain naturel

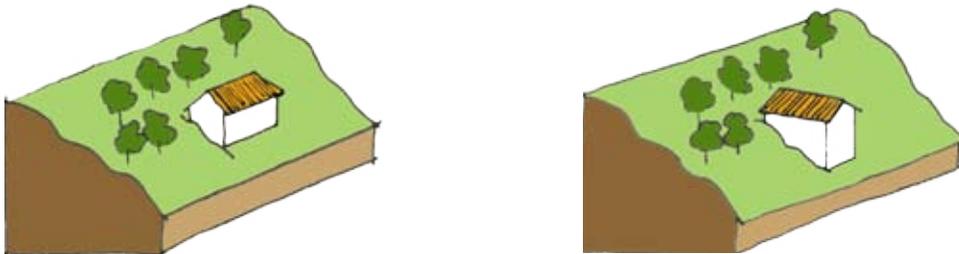
Quelle que soit la nature du terrain, c'est la construction qui doit s'adapter au terrain, et non l'inverse. Le remodelage du terrain n'est jamais adapté.

Une bonne intégration au terrain doit tenir compte de :

-> L'adaptation des niveaux de la construction à la pente du terrain pour **éviter les décaissements et les remblais**

-> La prise en compte de la position du garage par rapport aux accès (rue) pour **éviter que les voies carrossables ne défigurent le paysage et occupent tout le terrain**

-> Le **sens du faitage par rapport à la pente** (généralement parallèle, ou perpendiculaire aux courbes de niveau)



Exemple d'adaptation à une pente moyenne



Bon exemple à Sainte Croix d'intégration à la pente et de prise en compte de l'accès du véhicule.

Le choix de la typologie architecturale

En zone d'habitat récent (ou futures extensions urbaines), on aura le choix lors du projet de construction entre deux typologies architecturales différentes :

1 -> S'adapter à l'architecture traditionnelle, en reprenant les éléments importants de ce type architectural :

- . utiliser des couleurs et des matériaux locaux
- . éviter les pastiches
- . éviter l'imitation de style architectural appartenant à d'autres régions (type provençal, chalet montagnard, ...)
- . éviter les ajouts de volumes différents, les raccords de toitures disgracieux et le mélange de styles atypiques : ils complexifient l'ensemble bâti et rendent son intégration difficile dans le paysage environnant
- . les volumétries, les toitures et les enduits devront respecter l'architecture traditionnelle et le bâti existant environnant

2 -> Il est possible de choisir des réponses architecturales un peu différentes (constructions en ossature bois, architecture contemporaine) si l'on respecte les préconisations générales d'intégration au site (implantation, orientation, adaptation à la pente, couleurs).

Les éléments techniques, fonctionnels tels que panneaux solaires, paraboles, unités extérieures de pompes à chaleur, ... doivent être intégrés visuellement afin de ne pas dénaturer les façades du bâti.



Les unités extérieures de pompes à chaleur sont souvent inesthétiques (et bruyantes)



1 -> Choix d'une architecture traditionnelle

La volumétrie

La volumétrie doit respecter la typologie de l'habitat rural traditionnel. Les volumes sont toujours simples (bâti rectangulaire plutôt étroit). Le bâti se présente quasi systématiquement sous la forme de rez de chaussée + 1 étage (+ combles non aménagés). Le toit est majoritairement à 2 pentes.

Les toitures

Etant donné l'importance de leur surface, elles sont un composant déterminant de l'architecture et jouent un rôle prépondérant dans l'intégration des constructions. Deux éléments y contribuent : la pente et le matériau. L'utilisation exclusive de la tuile canal dans les bâtiments traditionnels témoigne d'une grande homogénéité de forme (toitures deux pentes, pente de 30 à 35%), de couleur et d'ambiance, qu'il convient de reprendre.

Les façades – maçonnerie

L'architecture traditionnelle, en utilisant les matériaux locaux, propose une palette de couleurs correspondant à l'identité de son territoire. Se rapprocher de cette identité permet une meilleure intégration.

Le moellon de calcaire est le matériau de construction traditionnel. L'appareillage est souvent soigné, fait pour rester apparent, sur tout ou partie des façades.

-> la pierre calcaire est blanche, nuancée de jaune, rosé ou gris très pâle

-> la couleur des joints a un impact très fort, du fait de la blancheur de la pierre. Ceux-ci prennent souvent une teinte ocre, jaune, dûe à la couleur du sable ou à la terre utilisée pour le rejointoiement

-> certaines façades, notamment celles des habitations étaient enduites. L'enduit de façade avait à la fois une fonction de protection, et une fonction esthétique. Il était considéré comme une finition, un décor, qui permettait de mettre en valeur les éléments de modénature de la façade (encadrements en pierre de taille, corniches...) beaucoup plus travaillés que l'appareillage du mur, souvent constitués de moellons de calcaire.

Préconisations

On utilisera la tuile canal, ou à défaut, la tuile romane « grand moule », fortement galbée, pourra être acceptée.

Pour des tuiles neuves, on choisira un aspect vieilli.

Les toitures offrent généralement une teinte unie, éviter le panachage.

On pourra également choisir la solution (par simplicité) de mettre en place un « sous-tuile » (type Éternit) avec un couvert en tuiles canals.

Préconisations concernant les enduits :

. Eviter les enduits « ciment » qui empêchent le mur de « respirer » en laissant l'humidité emprisonnée à l'intérieur)

. Appliquer un enduit « traditionnel », composé de chaux et de sable, qui répond à 4 atouts principaux : souple pour accompagner la « déformabilité » du mur, imperméable à l'eau de pluie, perméable à la vapeur d'eau pour autoriser la « respiration » de la maçonnerie, enfin bien accroché au support.

-> la coloration est obtenue par le sable contenu dans l'enduit ou le rajout de pigments (terre colorée, oxydes). Voir palette de couleurs fournie

-> la finition de la dernière couche de l'enduit sera, soit lissée, soit talochée ou éventuellement grattée fin.

Préconisations de décor de façades :

Les façades doivent être sobres :

. éviter les gouttières et les cheneaux en PVC, privilégier le zinc

. si des génoises sont réalisées, privilégier les génoises traditionnelles

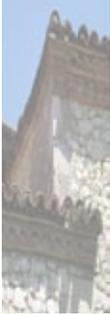
. éviter les génoises préfabriquées





Percements et encadrements

Par les rythmes qu'ils engendrent, **les percements** participent à la composition de la façade. Pour arriver à une harmonie et une cohérence d'ensemble, dans le bâti ancien, ils sont généralement alignés verticalement et horizontalement, avec recherche de symétrie autour de la porte principale.



Les encadrements participent au décor de la façade, ils sont généralement en pierre de taille dans le bâti ancien. Ils s'ornent parfois d'une moulure ou d'un élément sculpté. Pour les bâtiments annexes, un simple linteau bois couvre les ouvertures.

Les combles sont souvent éclairés par de petites ouvertures en façade, de forme carrée ou en « œil de bœuf ».

Les **feronneries** jouent également un rôle capital dans le rendu visuel d'une façade. Elles sont peintes de la même couleur que les volets. Une harmonie colorée devra être trouvée entre la fenêtre, le volet et l'enduit (voir palette de couleurs).



Préconisations concernant les percements et les encadrements

- > Respecter une forme d'ouverture rectangulaire plus haute que large.
- > Privilégier le bois ou l'aluminium, plutôt que le PVC.
- > Eviter les volets roulants sur les façades visibles depuis le domaine public, et s'il y en a, intégrer les coffres de façon à ce qu'ils ne soient pas apparents en façade.
- > Privilégier des fenêtres similaires aux fenêtres traditionnelles.
- > L'incorporation en façade d'éléments en pierres de pays (en angle ou en encadrement) devra se faire avec précaution afin d'éviter l'aspect « plaquage rapporté » et uniquement avec de la pierre véritable. Les encadrements pourront sinon être de couleur plus soutenue que l'enduit, ou être inexistantes.
- > Si l'on souhaite installer des fenêtres de toit, elles seront de petite taille (préférer deux petites plutôt qu'une grande).



2 -> Choix d'une architecture plus contemporaine

Exemples de maisons bois



Maison à Peyregoux
(Architecte : Max Faramond)



Maison Ossature Bois
à Labastide St Georges

Exemple de projet inadapté

Cette construction ne s'intègre pas dans le département du Tarn.

Un soubassement sans rapport avec l'étage, un style très typé, angles sortants, ouverture et rambarde, qui n'ont rien de commun avec le style traditionnel de la région.

NON



madrers



rondins

Exemples d'architecture contemporaine



Maison à Castres (Architecte : Reine Sagnes)



Maison à Mouzens (Architecte : Bonbon Architecture)



Maison en région toulousaine (Architecte : JM Bardin)



Maison à Toulouse (Architectes : Sutter et Taillandier)



Maison à Venès



Maison à Lisle sur Tarn (Architecte : Sylvie Desmond)

Maison en région toulousaine (Architecte : Olivier Prax)



Maison à Toulouse (Architecte : Didier Mourareau)



Exemples de bâtiments adaptés à la pente



Maison en région toulousaine (Architecte : Michèle Orliac)



Maison à Lisle sur Tarn
(Architectes : Ariach-V Sautou et associés)

Maison située entre Toulouse et Montauban
(Architecte : Stéphane Gachet)



Maison située dans le Lauragais
(Architecte : Alain Castaing)



Aménagements des abords

Au même titre que l'implantation du bâti, la volumétrie, l'architecture, l'aménagement des abords participe à l'intégration paysagère des bâtiments récents d'habitation.

L'identité de ces zones n'est pas aussi affirmée que pour les zones de bâti ancien.

Le bâti récent, sauf exception, s'implante plutôt le long des voies, qui à l'origine, sont des routes de liaisons. Nous pouvons considérer que ces axes sont en mutation d'usage et d'identité. L'expression de cette mutation passe par l'implantation du bâti par rapport à la voie, et par tous les éléments qui viennent en limite de parcelle :

- > clôture et haie,
- > accès et portails,
- > les petits éléments fonctionnels comme les compteurs et les boîtes aux lettres.

Les clôtures et les haies

Elles sont mises en place dans le but de définir les limites de la propriété privée et parfois d'isoler visuellement l'habitation de la rue (également notion de sécurité, enfants, animaux ...).

Ces éléments, comme les autres, participent à la définition de la voie et à l'impression des passants et des habitants.

La composition des abords de la voie est souvent la même :

- clôture
- fossé
- route

Sur les routes de type rural sont venues se greffer les limites séparatives représentatives des zones résidentielles urbaines.

Préconisations :

-> **soit ne pas clôturer, soit associer clôture (non opaque) et haie**

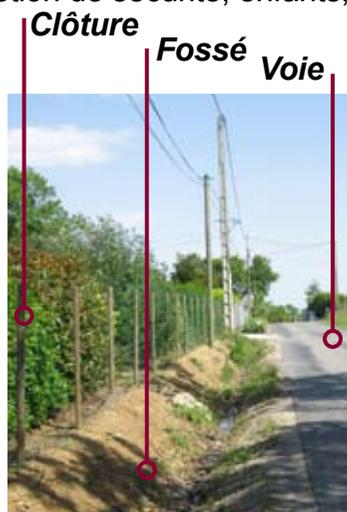
-> **garder un alignement des clôtures ou des haies afin d'homogénéiser les limites de parcelles**

Pour les **haies**, préférer des haies basses composées de différents arbustes locaux (voir palette végétale en annexe)

Pour les **clôtures**, utiliser soit des clôtures ajourées ou un grillage, avec une hauteur limitée entre 1 m et 1,50 m .

-> éviter les éléments en PVC et les couleurs vives

-> reprendre les mêmes matériaux et couleurs que l'habitation pour les éléments bâtis (piliers, portails ...).



L'absence de clôture atténue l'effet de séparation et donne une ambiance plus rurale.



Accès et portail

Ce sont les liens physiques entre l'habitation et la voie, souvent adaptés à la voiture.

Les accès aux parcelles posent des problèmes d'aménagement lorsqu'il y a un talus (car le franchissement nécessite la création de surface minérale), ou lorsque l'accès dessert plusieurs habitations (chemin en «cul de sac» sans identité, ni à caractère privé, ni à caractère public).

Les entrées des véhicules et notamment les portails, sont parfois en décalage avec les clôtures et les façades, en termes de style et de proportion.



Préconisations pour les portails :

- > adapter le volume de celui-ci à la clôture ainsi que les piliers
- > éviter les couleurs vives et les éléments en PVC
- > préférer des portails ajourés

Préconisations pour les accès :

- > créer des aménagements à l'intersection de ces accès et de la voie : plantations qui délimitent les parcelles privées (haie, massif arbustif et arbres)
- > choisir des revêtements de sol pour les accès aux habitations
- > éviter les revêtements bituminés
- > choisir des revêtements aux tons clairs (béton désactivé, stabilisé ou grave ...)

Eléments fonctionnels

Certains petits éléments fonctionnels en limite entre l'espace public et privé ne sont pas pris en compte, et pourtant ils participent à la qualité et à l'identité du site comme les compteurs, les boîtes aux lettres ...



Préconisations :

- > intégrer les compteurs dans les clôtures soit en créant un caisson bâti soit en l'insérant dans une haie ou un massif arbustif
- > intégrer la boîte aux lettres dans la clôture au niveau de l'entrée ou personnaliser le support et la boîte.



VI – RECOMMANDATIONS pour les BATIMENTS AGRICOLES (zones N1, N2 et Ux)

L'insertion d'un bâtiment agricole dans le milieu environnant dépend du soin apporté à la conception du bâtiment, à son implantation sur la parcelle, au choix des matériaux et des couleurs de façades et de toitures et de l'aménagement des abords.

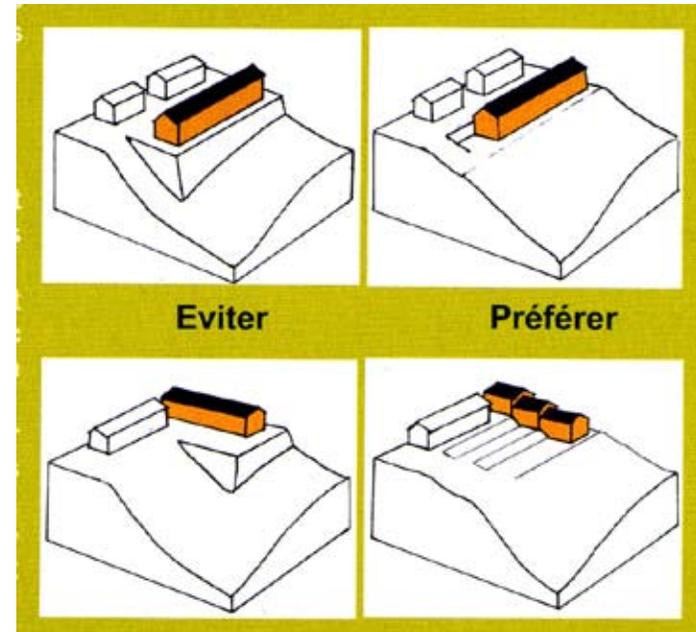
Cela ne doit pas être uniquement les contraintes techniques et économiques qui guident la conception de ces bâtiments, au détriment de l'esthétique et de l'intégration paysagère.

Certains bâtiments agricoles existants à Sainte Croix montrent une bonne implantation sur le relief qui sera repris lors de la création de nouveaux bâtiments. Mais l'intégration de ceux-ci va aussi passer par les volumes, les façades et les toitures, les matériaux, les couleurs et l'aménagement des abords.



L'implantation

Eviter d'effectuer des terrassements conséquents. Les talus créés sont notamment trop en rupture avec le paysage environnant. Le remblai est une réponse « technique » aux parcelles en pente mais il nuit à la continuité du paysage. Minimiser les remblais et enterrer légèrement les déblais.





Volumes

Lorsque l'usage le permet, chercher à fractionner le volume du bâtiment en plusieurs volumes simples moins importants, de façon à limiter l'impact visuel.

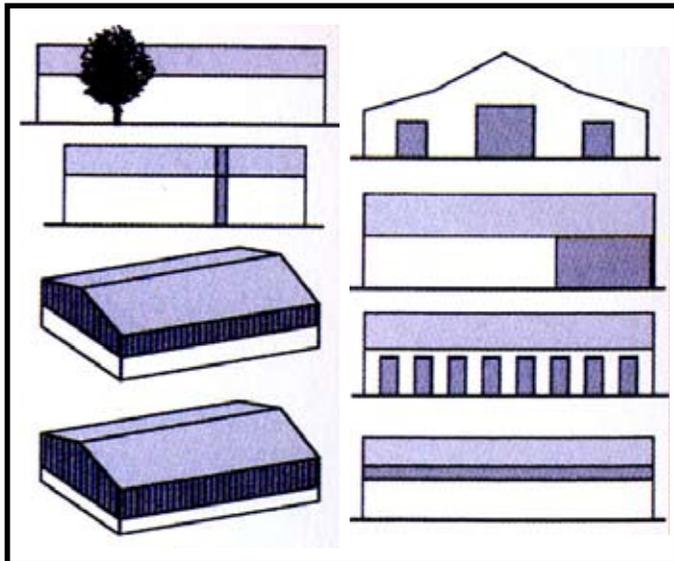


Façades

-> Afin de briser l'effet de masse, chercher à composer la façade : la verticalité des ouvertures et les percements, la mise en valeur de la structure, rompent avec l'horizontalité du bâtiment.

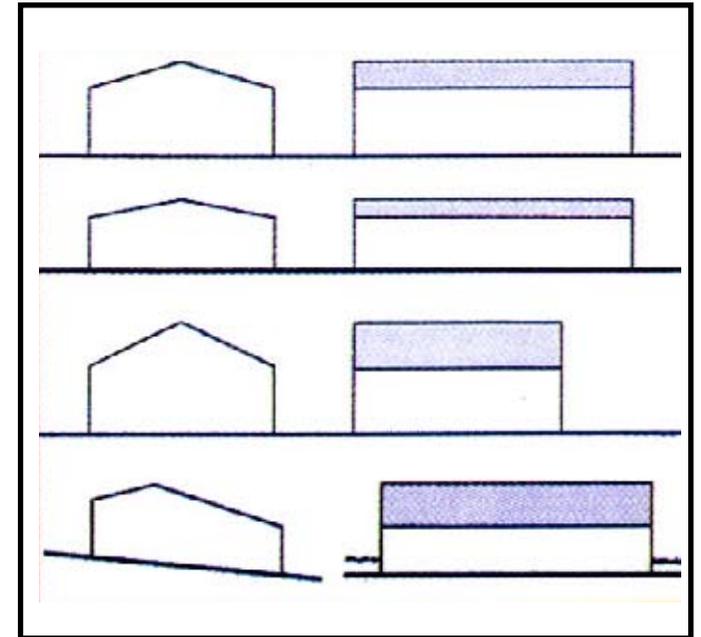
-> Différencier les trois éléments composant le bâtiment : le soubassement (limiter sa hauteur au 1/4 ou au 1/3 de la hauteur du bâtiment), les murs, la couverture.

-> En cas de façade uniquement en bardage, on jouera sur le sens de pose ou sur le contraste entre les éléments de structure.



Toitures

La pente doit s'adapter à la typologie traditionnelle. Une pente trop faible aplatira le bâtiment. Dans le cas d'un terrain pentu, le sens de la toiture peut accompagner la pente naturelle du terrain. Le prolongement d'un versant favorise l'accroche au sol d'un bâtiment large et limite la hauteur du mur en façade.



A cause d'une surface importante, la toiture joue un rôle prépondérant sur l'aspect visuel du bâtiment agricole : bâtiment à Lautrec

Couleurs et matériaux

Le choix de la couleur est un élément primordial quant à l'intégration paysagère du bâti. Eviter d'utiliser des couleurs inadaptées avec le patrimoine bâti existant.

Le jeu des couleurs permet de modifier l'apparence du bâtiment.

Chercher à différencier les couleurs des toitures de celles des façades (une toiture plus sombre que les murs permettra d'asseoir le bâti dans son environnement).

Il existe différents matériaux de bardage ou de couverture (fibro-ciment, métal, bois)

Les tonalités chaudes du bois contribuent à l'intégration des bâtiments dans leur paysage. Sa mise en place est simple, rapide, et peut rester parfaitement écologique suivant ses traitements. Il offre de plus des qualités d'isolant thermique et permet une régularisation naturelle de l'hygrothermie.



Un exemple de 3 hangars mitoyens en bardage bois à Serviès

Un exemple de hangar en bardage bois à Fraïsse sur Agoût



Palette de couleur pour les bardages des bâtiments agricoles



Nota : les références des teintes correspondent au nuancier PANTONE Process Coated Euro et sont données à titre indicatif pour faciliter la recherche.

Les abords

-> Respecter le modèle architectural et paysager de Sainte Croix où les groupes bâtis sont entourés d'une couronne végétale.

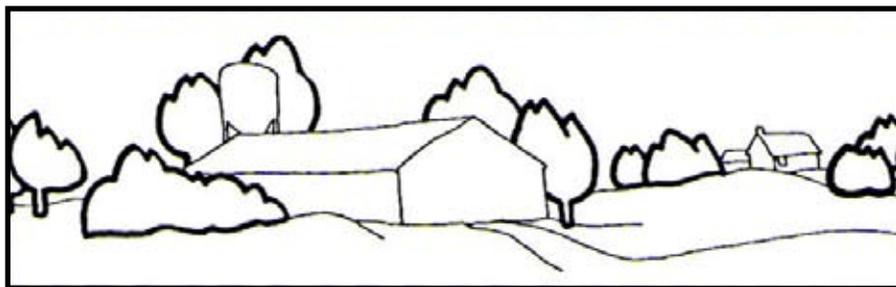
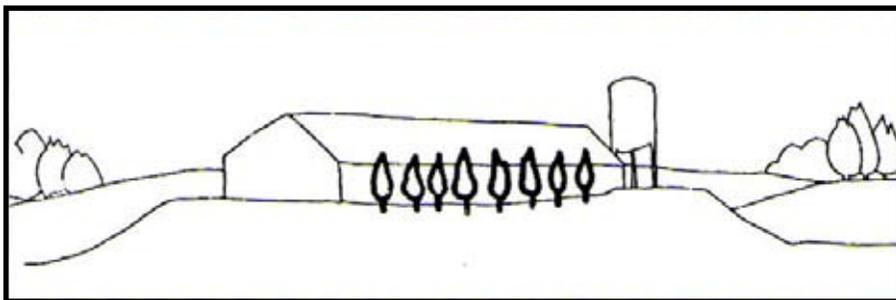
-> Les aménagements doivent être mis en place côté crête (et route) mais aussi côté vallon (point de vue depuis la crête voisine)

-> Planter à proximité des bâtiments des arbres de hautes tiges et des arbustes de manière ponctuelle pour rompre les linéaires, les volumes et les formes géométriques des bâtiments

-> Il est recommandé de planter des végétaux différents, d'origine locale, qui s'intègrent davantage que des haies uniformes monospécifiques (à l'impact visuel fort) banalisant le paysage (type haie de thuyas, laurine)

-> Ces plantations pourront aussi être mises en place autour des autres éléments liés à l'activité agricole (silo, espace d'ensilage...)

-> Ces plantations sont aussi bienvenues sur les talus lorsqu'il y en a, elles coupent l'impact du talus et maintiennent le sol.



BATIMENTS INDUSTRIELS

Une attention particulière devra également être portée sur la zone artisanale « Les Pessageries », autant sur l'aménagement global paysager de l'ensemble de la zone, que des éléments ponctuels bâtis. Cette zone pourrait faire l'objet d'une étude spécifique. En l'absence, on pourra reprendre les préconisations des bâtiments agricoles.



Zone Artisanale «Les Pessageries»

VII - RECOMMANDATIONS DE PLANTATIONS pour les HAIES

Une haie s'intègre bien dans le paysage et dans le temps grâce à un bon choix de végétaux, un bon mode de plantation et un bon entretien.

Choix des végétaux :

- > Choisir des végétaux qui poussent spontanément sur la commune ou qui s'adaptent bien aux conditions (voir la palette de végétaux) permet :
- de diminuer l'entretien et les besoins en eau
- une meilleure intégration paysagère.
- > Choisir des jeunes plants qui s'adapteront plus facilement aux conditions climatiques et de sols

Mode de plantation :

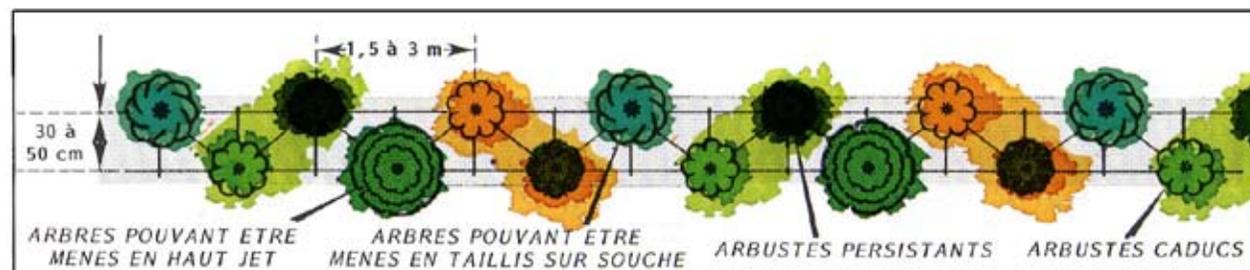
- > Travailler le sol et créer une fosse de plantation suffisamment grande surtout en sol sec
- > Apporter de l'amendement (prévoir l'arrosage et/ou un paillage)
- > Mettre en place un plan de plantation cohérent (un alignement simple ou double) avec un mélange d'arbres et d'arbustes. En limite de parcelle d'habitation, les végétaux à caractère champêtre peuvent être mélangés avec ceux à caractère ornemental. Il est aussi intéressant de mélanger des végétaux persistants et à fleurs.



HAIE CHAMPÊTRE

OU

HAIE BASSE



L'entretien

Le paillage :

- La mise en place d'un paillage au pied des arbustes permet :
- > le contrôle des mauvaises herbes en les étouffant
 - > la réduction de la compétition pour l'eau et les éléments nutritifs
 - > la protection des racines près de la surface du sol pouvant être endommagées par le sarclage.
 - > La modération des fluctuations de température et d'humidité
 - > L'amélioration de la structure et de la fertilité du sol

Ainsi, le paillage, soit biodégradable (fibres végétales, débris végétaux et compost) soit non-biodégradable (les plastiques et les minéraux) permet la réduction du travail d'entretien et de l'arrosage tout en apportant de meilleures conditions climatiques et en préservant le sol.

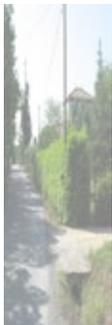
L'arrosage :

L'arrosage va être nécessaire les premières années pour les arbustes. Il serait intéressant de mettre en place un système de goutte à goutte automatique qui limite les apports d'eau et amène l'eau au plus près du système racinaire.

La taille :

La taille préconisée dans un paysage rural comme celui de Sainte Croix est celle d'une haie libre. La taille se fera juste pour contenir les végétaux et contrôler ceux qui se développent plus vite afin que ceux qui croient lentement aient de l'espace.

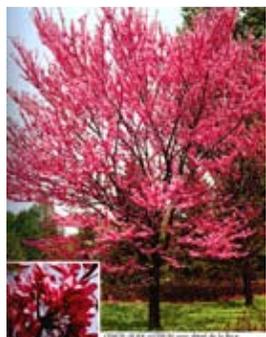
PALETTE VÉGÉTALE : La palette végétale qui suit a été élaborée pour les haies de clôture à Sainte Croix, mais peut aussi être utilisée pour les massifs



Nom : Alisier torminal
Nom latin : Sorbus torminalis
Dimensions : 10 à 20 m de haut,
Type : arbre (fruits sauvages)
Feuillage : caduc
Exposition et sol : sol argileux et calcaire



Nom : Amandier
Nom latin : Prunus dulcis
Dimensions : 5 à 9 m de haut, port étalé
Type : arbre (fruits sauvages)
Feuillage : caduc
Exposition et sol : sol sec et calcaire
Intérêt : jolie floraison blanche en février



Nom : Arbre de Judée
Nom latin : Cercis siliquastrum
Dimensions : 3 m de haut, 2 m de diamètre
Type : arbuste d'ornement
Feuillage : caduc
Exposition et sol : tout sol mais ensoleillé
Intérêt : jolie floraison rose violacée en avril mai



Nom : Aubépine monogyne
Nom latin : Crataegus monogyna
Dimensions : 6 à 10 m de haut
Type : arbuste champêtre
Feuillage : caduc
Exposition et sol : Préfère les sols bien drainés mais s'adapte à tout type de sol
Intérêt : pas très exigeant en eau
Intérêt : très rustique
Inconvénient : sensible au feu bactérien (sa commercialisation est règlementée)



Nom : Buis
Nom latin : Buxus sempervirens
Dimensions : jusqu'à 2,5 m de haut et 1,50 m de diamètre
Type : arbuste champêtre
Feuillage : persistant
Exposition et sol : rustique, s'accommode de tout sol et exposition
Intérêt : supporte bien la taille et feuillage intéressant
Inconvénient : croissance lente



Nom : Camérisier à balais
Nom latin : Lonicera xylos-teum
Dimensions : 1 à 2 m de haut
Type : arbuste champêtre
Feuillage : caduc
Exposition et sol : tout sol mais ensoleillé
Intérêt : port buissonnant, floraison mai/juin
Inconvénient : baies toxiques (mais il existe d'autres espèces arbustives)



Nom : Chêne pubescent
Nom latin : Qercus robur
Dimensions : 20 à 25 m de haut, 10 à 12 m de diamètre
Type : arbre
Feuillage : caduc marcescent
Exposition et sol : rustique s'accommode de tout sol
Intérêt : silhouette
Inconvénient : croissance lente



Nom : Chêne vert
Nom latin : Qercus ilex
Dimensions : 15 m de haut, 6 à 8 m de diamètre
Type : arbuste méditerranéen
Feuillage : persistant coriace
Exposition et sol : s'accommode de tout sol et exposition
Intérêt : silhouette



Nom : Cornouiller mâle
Nom latin : Cornus mas
Dimensions : 3 à 4 m de haut, 2 m de diamètre
Type : arbuste champêtre
Feuillage : caduc
Exposition et sol : rustique, tout sol
Intérêt : rusticité



Nom : Cornouiller sanguin
Nom latin : Cornus sanguinea
Dimensions : 2,5 m de haut, 2 m de diamètre
Type : arbuste champêtre
Feuillage : caduc
Exposition et sol : rustique s'accommode de tout sol
Intérêt : feuillage décoratif à l'automne
Inconvénient : croissance lente



Nom : Cognassier
Nom latin : Cydonia oblonga
Dimensions : 15 m de haut, 6 à 8 m de diamètre
Type : arbre fruitier (fruits sauvages)
Feuillage : caduc
Exposition et sol : sol ordinaire frais et exposition ensoleillée
Intérêt : fruit



Nom : Cytise
Nom latin : Laburnum anagyroides ou vulgare
Dimensions : 5 à 8 m de haut, 7 m de diamètre
Type : arbuste d'ornement
Feuillage : caduc
Exposition et sol : exposition ensoleillée, tout sol sans humidité stagnante
Intérêt : floraison en grappes jaunes de mai à juin
Inconvénient : les fruits et les fleurs sont toxiques



Nom : Erable de Montpellier
Nom latin : Acer monspesulanum
Dimensions : 5 à 6 m de haut, 6 à 8 m de diamètre
Type : arbre méditerranéen
Usage : haie et isolé
Feuillage : caduc
Exposition et sol : sol calcaire de préférence, sec
Intérêt : couleur jaune du feuillage à l'automne



Nom : Frêne oxyphylle
Nom latin : Fraxinus angustifolia
Dimensions : 20 m de haut, 12 m de diamètre
Type : arbre méditerranéen
Usage : isolé
Feuillage : caduc
Exposition et sol : S'adapte à tous sols et expositions
Intérêt : se rencontre à l'état sauvage



Nom : Eglantier
Nom latin : Rosa canina
Dimensions : taille variable
Type : arbuste champêtre
Usage : haie
Feuillage : caduc
Exposition et sol :
Intérêt : fruit comestible, floraison en juin-juillet
Inconvénient : épineux



Nom : Févier d'Amérique
Nom latin : Gleditsia triacanthos
Dimensions : 15 à 20 m de haut, 8 m de diamètre
Type : arbre méditerranéen
Usage : isolé
Feuillage : caduc
Exposition et sol : tolère les sols calcaires et secs
Intérêt : couleur du feuillage passant du jaune, au vert puis à l'orange au cours de l'année, ombrage léger



Nom : Fusain d'Europe
Nom latin : Euonymus europaeus
Dimensions : 2 à 2,50 m de haut, 1,50 à 2 m de diamètre
Type : arbuste champêtre
Usage : haie et massif
Feuillage : caduc
Exposition et sol : tolère les sols calcaires et sans exigence pour l'exposition
Intérêt : se rencontre à l'état sauvage
Inconvénient : toxicité des fruits



Nom : Erable champêtre
Nom latin : Acer campestre
Dimensions : 8 à 10 m de haut, 6 à 8 m de diamètre
Type : arbre
Usage : haie et isolé
Feuillage : caduc
Exposition et sol : tout sol
Intérêt : couleur jaune du feuillage à l'automne



Nom : Figuier
Nom latin : Ficus caricas
Dimensions : 6 à 8 m de haut,
Type : arbuste méditerranéen
Usage : isolé
Feuillage : caduc
Exposition et sol : s'accommode de tous sol
Intérêt : fruits et silhouette un peu tortueuse



Nom : Laurier tin
Nom latin : Viburnum tinus
Dimensions : 3 à 4 m de haut, 2,50 m de diamètre
Type : arbuste d'ornement
Usage : haie et massif
Feuillage : persistant
Exposition et sol : sans exigence sur l'exposition, préfère les sols perméables
Intérêt : se rencontre à l'état sauvage, floraison de décembre à avril
Inconvénient : craint les fortes gelées



Nom : Lilas

Nom latin : Syringa

Dimensions : 3 à 4 m de haut, 2 à 3 m de diamètre

Type : arbuste d'ornement

Usage : haie et massif

Feuillage : caduc

Exposition et sol : sans exigence pour les sols mais demande une exposition ensoleillée

Intérêt : floraison odorante au printemps, nombreux coloris

Inconvénient : sensible à la taille



Nom : Sureau noir

Nom latin : Sambucus nigra

Dimensions : 3 à 6 m de haut et de diamètre

Type : arbuste champêtre

Usage : haie et massif

Feuillage : caduc

Exposition et sol :



Nom : Troène commun

Nom latin : Ligustrum vulgaris

Dimensions : 2,5 m de haut, 2,5 m de diamètre

Type : arbuste champêtre

Usage : haie et massif

Feuillage : persistant

Exposition et sol : exposition ensoleillée et ombragée et tous sols

Intérêt : floraison odorante en juin juillet,



Nom : Micocoulier

Nom latin : Celtis occidentalis

Dimensions : 15 à 20 m de haut, 8 m de diamètre

Type : arbre méditerranéen

Usage : isolé

Feuillage : caduc

Exposition et sol : sans exigence sur l'exposition et le sol

Intérêt : arbre d'ombrage

Inconvénient : craint les fortes gelées



Nom : Tilleuil argenté

Nom latin : Tilia tomentosa

Dimensions : 15 à 20 m de haut, 8 à 10 m de diamètre

Type : arbre «exotique»

Usage : isolé

Feuillage : caduc

Exposition et sol : peu exigeant

Intérêt : floraison odorante en juin juillet, supporte la pollution



Nom : Viorne lantane

Nom latin : viburnum lantana

Dimensions : 5 m de haut,

Type : arbuste champêtre

Usage : haie et massif

Feuillage : caduc

Exposition et sol : exposition ensoleillée et mi-ombragée



Nom : Nerprun alaterne

Nom latin : Rhamnus alaternus

Dimensions : 1 à 5 m de haut

Type : arbuste méditerranéen

Usage : haie et massif

Feuillage : persistant

Exposition et sol : sans exigence pour les sols (mais pas d'humidité stagnante)

Intérêt : floraison odorante

Inconvénient : les fruits sont toxiques



Nom : Tilleuil de hollande

Nom latin : Tilia platyphyllos

Dimensions : 15 à 20 m de haut, 8 à 10 m de diamètre

Type : arbre

Usage : isolé

Feuillage : caduc

Exposition et sol : peu d'exigence

Intérêt : floraison odorante

Inconvénient : les fruits sont toxiques

Des fruitiers peuvent être plantés en plus de cette liste, comme les pommiers, prunelliers, pruniers sauvages.

Source : l'ouvrage d'Arbres et Paysages «Arbres et Arbustes des paysages tarnais»

VIII - PALETTE DE COULEURS

Les couleurs d'un bâtiment font partie intégrante de sa qualité architecturale et leur composition harmonieuse participe à la valorisation de nos villes, villages et paysages.

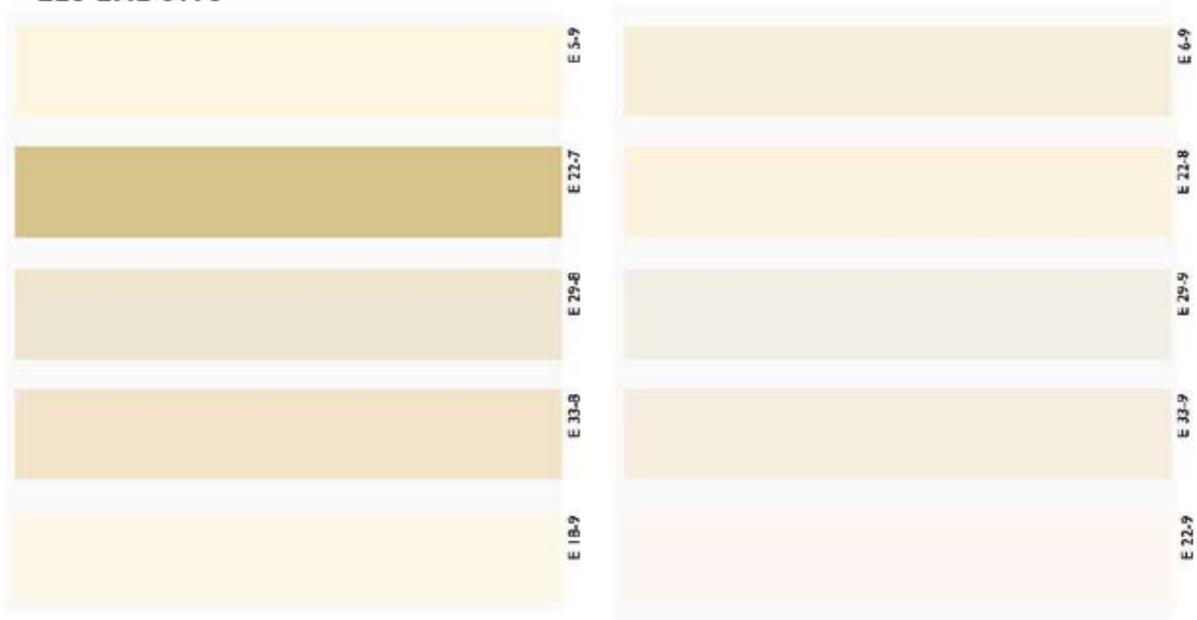
Élément fortement identitaire d'une région, la couleur dépend à la fois des matériaux trouvés sur place ou à proximité, du savoir-faire traditionnel et des usages locaux. Elle contribue fortement, avec la volumétrie et les matériaux, à l'intégration d'un bâtiment dans son paysage.

La palette proposée est extraite du guide « Couleurs et Matériaux du Tarn », région de calcaire.

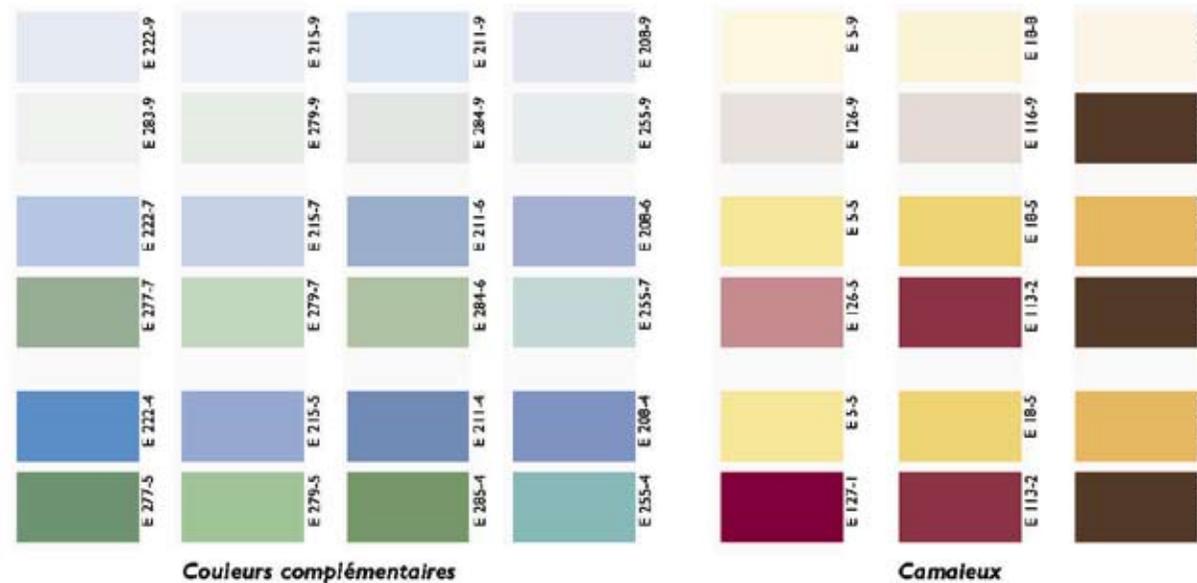
Elle s'inspire de celles trouvées dans l'architecture traditionnelle, tout en s'élargissant à des couleurs pouvant venir en harmonie avec les tonalités existantes. Elle permettra d'anticiper l'impact des réhabilitations ou constructions futures, dans le paysage urbain.



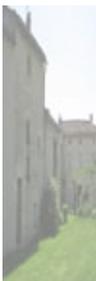
LES ENDUITS



LES MENUISERIES ET FERRONNERIES

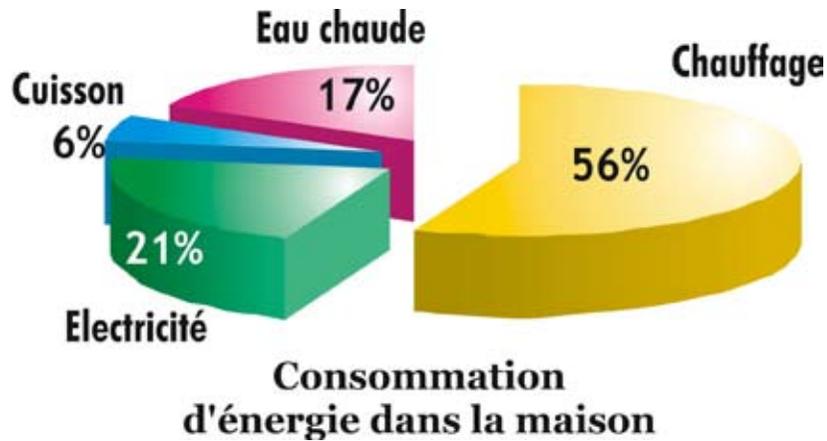


Nota : les références des teintes correspondent au nuancier PANTONE Process Coated Euro et sont données à titre indicatif pour faciliter la recherche.



IX – RECOMMANDATIONS ENVIRONNEMENTALES

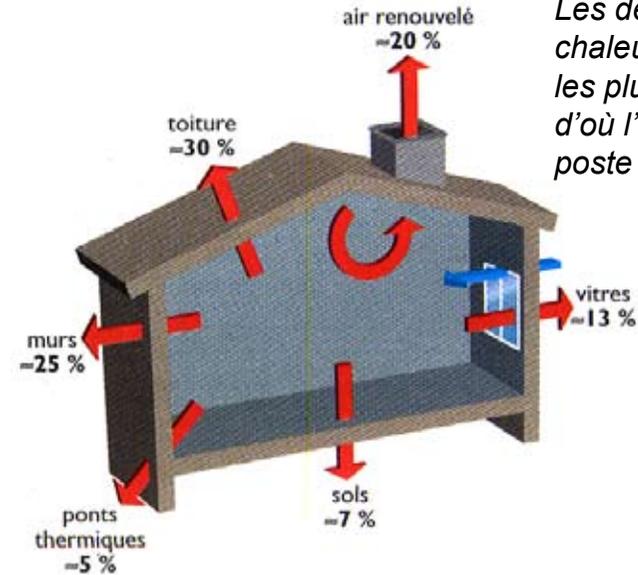
Pour toute construction neuve, ou toute rénovation, il est possible de faire des choix qui permettront de réaliser des économies d'énergie et de minimiser son impact sur l'environnement : **adopter un comportement éco-citoyen**, faire des investissements judicieux.



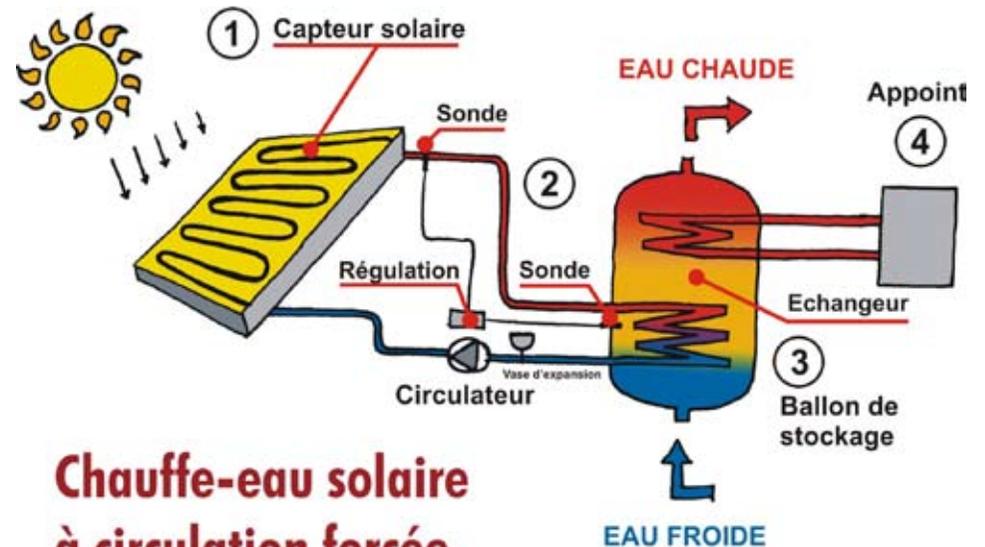
Chauffage

Le poste « CHAUFFAGE » représente une part importante dans les dépenses d'énergie d'une maison :

- > choisir des systèmes performants, chaudières à condensation, basse température (**15 à 20% d'économie**)
- > installer des systèmes de régulation et de programmation du chauffage, robinets thermostatiques sur les radiateurs, thermostats d'ambiance (**10% d'économie**)
- > régler la température idéale : 19° C dans les pièces à vivre, 16° C dans les chambres, 55 à 60° pour l'eau chaude sanitaire (1° C de moins c'est **7% d'économie**)
- > entretenir la chaudière : **10% d'économie**
- > prévoir une isolation suffisante de la maison, alliée à une ventilation efficace



-> utiliser, si possible, des énergies renouvelables pour le chauffage ou l'eau chaude sanitaire (ECS) : le solaire, le bois. **Un chauffe-eau solaire couvre environ 70% des besoins en ECS.**



L'intégration architecturale des panneaux solaires (et autres éléments techniques)

Si vous prévoyez l'installation de capteurs solaires en toiture, pensez à demander une autorisation à la mairie :

-> pour une construction neuve, intégrer les capteurs dans la demande de Permis de Construire

-> pour une habitation existante une déclaration de travaux suffit

Trois possibilités d'intégration des capteurs :



1-> **en toiture, posés sur les tuiles** : respecter la pente de la toiture (l'orientation de la toiture doit être au sud)

Chauffage solaire à Livers-Cazelles

2-> **en toiture, en remplacement des tuiles** : permet une meilleure intégration esthétiquement (la toiture doit être orientée au sud)



Chauffe eau solaire à Damiatte

3-> **au sol** : possibilité de choisir l'orientation et l'inclinaison des capteurs en fonction de l'utilisation (chauffage ou uniquement eau chaude sanitaire)



Chauffage solaire à Penne

L'inclinaison et l'orientation des capteurs doivent être étudiées de façon à optimiser la rentabilité du système solaire. Il faut prévoir également une superficie de capteurs suffisante en fonction de l'utilisation.

Pour de l'**eau chaude sanitaire** :

-> orientation Sud Est à Sud Ouest

-> inclinaison optimale 45°, acceptable en toiture à 18° (30 à 35%)

-> Prévoir environ 1 m² de capteurs par personne

Pour du **chauffage** :

-> orientation Sud

-> inclinaison optimale 60°

-> Prévoir environ 10 m² de capteurs pour 100 m² de surface habitable

Faire attention aux ombres portées sur les capteurs (notamment l'hiver, saison où le soleil est le plus bas)



2 exemples d'une mauvaise intégration des capteurs



Les éléments techniques tels que **unités extérieures de pompes à chaleur ou climatisation réversible** (inesthétiques et bruyants) doivent être intégrés visuellement afin de ne pas dénaturer les façades du bâti : on évitera tant que possible leur installation en façade, prévoir des claustras et/ou végétations afin de les masquer.

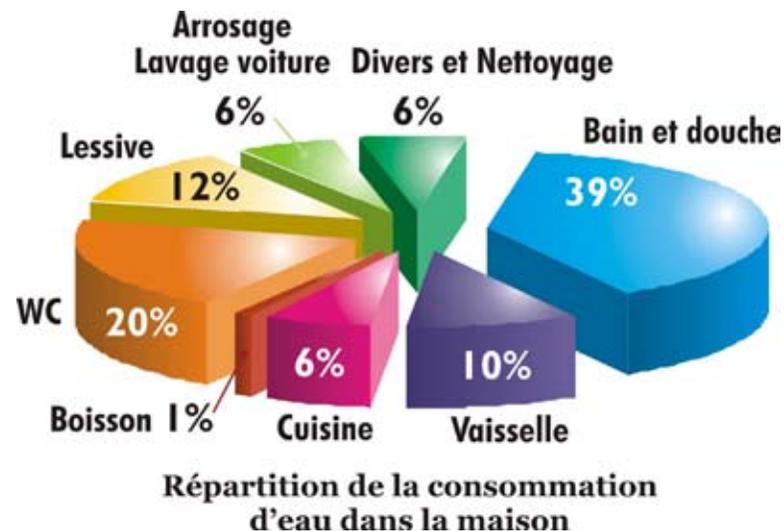
Economies d'eau

Dans le Tarn, la consommation moyenne d'eau potable est de 185 litres par jour et par personne.

Face aux problèmes de plus en plus importants de pénurie, on peut adapter certaines attitudes permettant d'économiser l'eau :

- > adopter des **gestes économes** et des bons réflexes
- > surveiller les petites fuites (robinet, chasse d'eau).
- > utiliser des appareils électro-ménagers et systèmes économes en eau (chasse d'eau double débit 3/6 litres, mitigeurs thermostatiques, limiteurs de débit)
- > **recupérer l'eau de pluie** pour, au minimum, l'arrosage du jardin, le lavage de la voiture.

Et éventuellement, avec un double réseau, l'alimentation des chasses d'eau des WC et du lave-linge (non règlementaire pour l'instant).

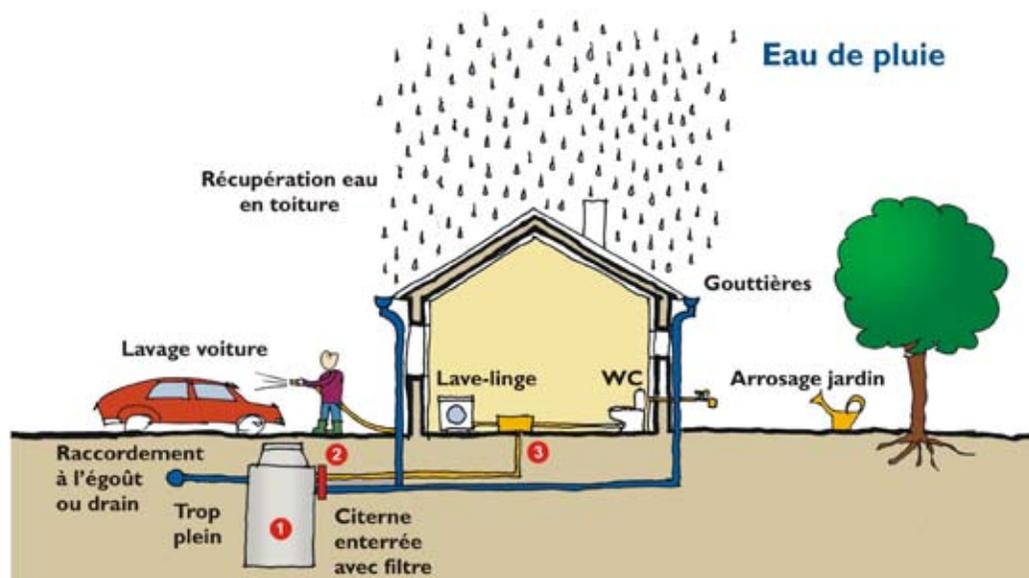


Les déchets

Fabriquer du compost permet à la fois de diminuer le volume des déchets ménagers, et de fabriquer un amendement de qualité pour le jardin.



On peut facilement utiliser les composteurs disponibles sur le marché, ou s'en fabriquer soit même ...



Le procédé doit être correctement conçu, positionné et dimensionné. Il comprend :
Le stockage (cuve) **1**, Le traitement (filtrage) **2**, La distribution (le plus souvent au moyen d'une pompe qui permet d'alimenter les équipements) **3**